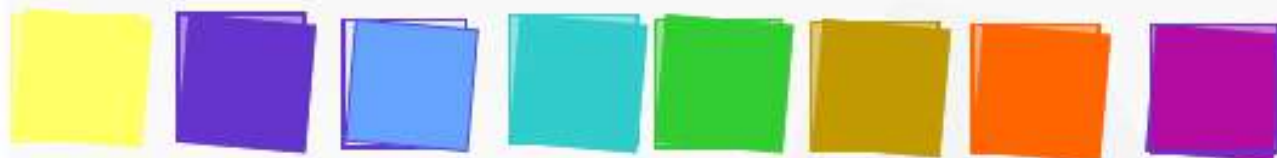


2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

18 décembre 2025



BUDGET PRINCIPAL



BUDGET annexe DEV ECO



BUDGET annexe ZAC « nouvelle fabrique »



BUDGET annexe ASS.COLLECTIF



BUDGET annexe ASS. Non COLLECTIF



BUDGET TOURISME



BUDGET annexe GEMAPI



BUDGET EAU POTABLE

Document examiné et validé par :

- le Bureau Communautaire du 11 décembre 2025
- la Commission Finances du 4 décembre 2025



F. PELLETIER,
Directeur Général

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Selon la jurisprudence, la tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Pour la maquette budgétaire M57, le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail ;
- la durée du travail.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif contenues dans le rapport d'orientation budgétaire, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Un rapport d'orientation budgétaire doit être rédigé en ce sens et annexé à la délibération actant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2026 sera établi en autorisation de programme et en crédit de paiement (AP/CP). Définie dans le règlement financier et budgétaire de la Communauté de Communes, cette technique comptable vise à mettre en œuvre des projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité. Ainsi, l'autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée lors de l'année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Principales dispositions du projet de loi de Finances 2026 en faveur du bloc communal

Source : DOB/PLF caisse d'épargne pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit encore dans un contexte de restriction de l'argent public et de réduction envisagée du déficit sous les 3% du PIB en 2027. Sur ce dernier point, le projet de loi de finances pour 2026 demandera un effort budgétaire auprès des collectivités estimé entre 4 Mds € et 5 Mds €.

Un effort supplémentaire sera demandé aux collectivités quant à la récupération de fraction de TVA en lieu et place de la perception d'impôts locaux supprimés.

S'il n'est pas évoqué la baisse du taux de FCTVA, les dépenses de fonctionnement seront désormais exclues de l'assiette éligible du FCTVA. De plus, sa perception est décalée d'un an sur les dépenses d'investissement éligibles. Le taux de cotisation employeur CNRACL augmentera de 3% pendant 3 ans (2025,2026,2027) ce qui se traduira par une dépense supplémentaire pour les collectivités.

Le projet de loi de finances propose aux collectivités territoriales un maintien des concours financiers de l'Etat à 53,4 Mds € contre 54,8 Mds € en 2025.

En 2026, le montant de la DGF évolue à 32,5 Mds €. La péréquation de la DGF au profit des communes permettra des évolutions favorables de 290 millions € de la dotation de solidarité rurale et 140 millions € de la dotation de solidarité urbaine. La dotation d'intercommunalité progressera encore de 90 millions € comme précisé dans loi de finances pour 2024.

Le soutien à l'investissement local change de nom : le fonds d'investissement pour les territoires (FIT) regroupe désormais les DETR, DSIL, DPV. Le préfet du département détient la gestion de ce fonds. Le projet de budget prévoit un montant de 1,4 Mds € contre 1,6 Mds en 2025.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires avec le fonds vert est désormais réduit à 650 millions € contre 2 Mds € en 2023 ; ce fonds vert permettra de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique comme la rénovation des bâtiments publics des collectivités, la modernisation de l'éclairage public, la valorisation des déchets ou encore la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux.

Orientations budgétaires 2026 : Tous budgets confondus

2026 : construction d'une nouvelle déchetterie à Corbie

Désigné le 16 octobre 2025, le groupement Astelle architecture/2M concept aménagement a engagé les premières études de conception de la future déchetterie de Corbie, Allée de l'Industrie. A partir d'un schéma de principe et de fonctionnement tel que décrit plus bas, le groupement devra concevoir deux accès distincts entrée/sortie pour les usagers de la déchetterie puis un espace constitué de deux zones d'exploitation et séparées physiquement afin de limiter les zones de coactivité. Un local d'exploitation de 200 à 300 m² sera implanté pour les agents d'accueil mais également pour accueillir des zones de stockage de déchets dangereux, modulables et non dangereux.

La question de l'évacuation de l'eau pluviale du site sera particulièrement étudiée compte tenu de la proximité du périmètre de protection du captage structurant de Corbie.

Les études de conception seront achevées fin mars 2026 et permettront d'obtenir une première estimation. Les travaux sont prévus en octobre et devraient durer 8 mois.

Une première autorisation de programme a été approuvée à hauteur de 1,020 M€ TTC susceptible d'être revalorisée à l'issue de la consultation. Un crédit d'études/travaux de 500 000 € sera inscrit au chapitre 23 du budget principal. Ce projet pourrait être financé par l'Etat (DETR) en priorité une à hauteur de 350 000 € et par l'union européenne (FEDER) au titre de la mesure OS 2.6 relative à l'économie circulaire.



Le Pan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Somme prévoyait à Fouilloy un emplacement réservé rue Emile Zola à bord de Somme afin d'implanter une passerelle permettant à l'usager de rejoindre à pied ou à vélo la rue des Bains de Corbie vers la gare SNCF. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence mobilité et dont la conclusion sera formalisée dans le plan de mobilité simplifié.

Pour cette étude de faisabilité, il a été fait appel à la SEM Amiens aménagement qui a assuré des études similaires et pris la maîtrise d'ouvrage déléguée ou complète de passerelles sur la Somme à Amiens.

L'étude s'est tenue de mai au Comité de pilotage du 24 juin 2025 et ses conclusions ont été présentées devant les élus des commissions urbanisme/mobilité et travaux le 17 septembre.

La synthèse de l'étude de faisabilité fait état de différentes possibilités de franchissement avec des coûts de travaux pour les passerelles entre 3,2 et 6,3 millions € HT, l'enveloppe d'opération étant de l'ordre de 4 à 7,6 millions € HT.

Ces coûts ne prennent pas en compte l'acquisition du foncier selon l'itinéraire retenu sur le territoire de la commune de Corbie, ni les coûts d'aménagement, ni les dévoiements de réseaux lourds.

Il a été relevé sur le secteur d'étude une importante législation environnementale qui requière des études spécifiques hydrauliques, de caractérisation des zones humides et faune flore, et d'établissement de dossiers loi sur l'eau.

En termes de délai, la mise en œuvre d'une passerelle est de l'ordre de 5 ans à compter de la rédaction du préprogramme, les études de conception et la réalisation.

Les membres de la commission, dont les conclusions ont été confirmées par le bureau du 19 octobre 2025, considèrent que les obstacles à ce projet restent nombreux : un plan de financement inconnu dans un contexte de raréfaction de l'argent public, des utilisateurs finaux de l'équipement difficilement quantifiables, un cadre juridique contraint.

C'est pourquoi, il est apparu plus réaliste de reporter l'effort en termes de mobilité sur le Plan de mobilité simplifié et ses orientations. L'idée ne consiste pas abandonner le projet de passerelle mais de soutenir le développement de la mobilité douce par la création de pistes cyclables intégrée dans le schéma cyclable du PMS.

Une autorisation de programme de 1 600 000 € sera proposée au DOB pour 2026 afin de soutenir ce déploiement co-financé par les partenaires publics (Etat, région) et un premier crédit de paiement au budget principal 2026 de 320 000 €.

MEDIATHEQUES

1) Le réseau de lecture publique : 2026 année du jeu !

La constitution du fonds documentaire en investissement s'achève ; le catalogage des ouvrages se poursuit et avance bien. Aussi, depuis septembre 2025, les amplitudes d'horaire

d'ouverture de la filature et de Patrick-Simon s'élargissent et permettront d'accueillir de nouveaux usagers.

Un crédit en fonctionnement de 20 000 € sera inscrit pour l'acquisition d'imprimés, de CD, DVD en faveur de La Caroline 8 500 € pour La Filature et 14 000 € pour Patrick-Simon.

Les médiathèques du réseau se sont inscrites dans l'évolution du service autour des jeux. Une réflexion autour d'un service de prêt de jeux de société à l'échelle réseau s'engagera en 2026. Si le jeu de société est pour le moment uniquement partagé sur place, les trois médiathèques du réseau envisagent de prêter les jeux de société et d'aménager un espace pour en faciliter la médiation auprès des publics.

Le jeu vidéo devrait également être proposé à La Caroline et La Filature au titre d'une offre complémentaire et non identique à l'offre déjà développée sur la médiathèque Patrick-Simon, tête de réseau « pôle central » du jeu vidéo.

Dans l'attente d'un futur schéma de lecture publique intercommunale qui sera rédigé lors du prochain mandat (2026-2032), chaque médiathèque intercommunale réfléchit à définir l'identité culturelle de sa structure.

La Caroline travaille sur la création de son identité culturelle : passerelle entre le passé historique de la commune sur laquelle elle est implantée et le présent sans oublier de se tourner vers le futur afin de toujours susciter l'intérêt des publics. Cette identité culturelle pourrait générer de nouveaux partenariats avec les associations locales mais aussi avec les musées d'Amiens). Sur ce dernier sujet, l'année 2027 sera particulièrement marquée par la mise en valeur des manuscrits de l'abbaye de Corbie à l'échelon des Hauts de France, d'Amiens métropole (Musée de Picardie) et le Val de Somme.

Enfin, l'aménagement des espaces au sein de la médiathèque pourrait être repris afin de mieux identifier les espaces en lien avec le développement de nouvelles collections et ainsi de nouveaux services (jeux de société, jeux vidéo, vinyles),

La Filature pour sa part, par son environnement, son histoire, son architecture et les partenaires locaux proches, souhaiterait développer l'identité de La Filature selon les axes suivants :

- l'archéologie grâce à la présence du Centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre ;
- l'architecture industrielle en lien avec la réhabilitation d'une ancienne filature de laine ;
- la vie et le travail des ouvriers au 19^e et 20^e siècle ainsi que l'histoire de la mode, le tissage, les tissus, la laine ;

La médiathèque Patrick-Simon, dernière-née du réseau de lecture publique, poursuivra son développement en tant que quart-lieu et espace d'expérimentation culturelle selon les idées suivantes :

- Faire de la médiathèque, un lieu de vie et d'expérimentation culturelle pour en faire un espace de pratiques, de rencontres et d'expériences partagées.
- Proposer une ouverture sur le monde et sur son bassin de vie en valorisant l'identité franco-australienne du territoire et affirmer la médiathèque comme acteur du rayonnement culturel local.
- Un pôle d'innovation numérique et ludique pour le réseau en faisant de la médiathèque Patrick-Simon un laboratoire des usages numériques et des nouvelles cultures.
- Proposer une médiation axée sur le durable et inclusif, attentif aux transitions sociales et écologiques.

1) Conclusion du diagnostic culturel du territoire du Val de Somme : vers une prise de compétence a minima autour de l'animation culturelle ?

Lancé le 7 novembre 2024 par le cabinet Emergence sud, le diagnostic a permis de mettre en évidence quelques points majeurs du territoire du Val de Somme en termes de culture :

- Un territoire doté d'une dynamique culturelle certaine :

La Communauté de Communes du Val de Somme, malgré des communes, pour certaines très rurales, présente une dynamique culturelle particulière forte et reconnue, tout en ayant aussi à sa disposition un patrimoine riche et varié (naturel, historique, mémoriel,...). Ce développement est en particulier dû à l'action de la ville de Corbie (avec le théâtre des Docks, la buanderie, son festival des arts de la rue...) et à celle de la Communauté de Communes, en particulier autour du réseau des bibliothèques.

Cette dynamique reste cependant à conforter, à la fois vers certaines structures majeures pour le développement culturel – notamment l'école de musique avec des difficultés structurelles et financières – et vers un développement plus territorial – pour que chaque habitant du territoire puisse accéder à cette offre – et mieux coordonné – pour que les acteurs échangent plus aisément entre eux et déploient des projets collectifs.

Ces évolutions sont majeures, car comme cela a été rappelé à l'occasion des temps d'échanges « La culture façonne notre territoire autant qu'elle éveille nos émotions : c'est investir dans un territoire vivant, vibrant et profondément humain ».

La présence d'une dynamique culturelle sur un territoire s'avère un élément-clé d'attractivité pour les familles qui tiennent compte de ces éléments dans l'évaluation de leur cadre de vie.

- Les besoins à prendre en compte dans les évolutions à venir :

Au regard des actions menées ces dernières années, il apparaît clair que la gouvernance du territoire en matière de culture doit évoluer, avec notamment un rôle renforcer à donner à la Communauté de Communes.

Par la force des choses, la Communauté de Communes s'est retrouvée mobilisée autour de dispositifs qu'elle n'avait pas forcément initié : c'est le cas de l'école de musique à laquelle elle participe actuellement au financement ou au théâtre des Docks, qu'elle accompagne, notamment sur le volet des actions décentralisées, menées hors Corbie pour le compte des communes du Val de Somme.

Il est à présent nécessaire que la Communauté de Communes assume pleinement son rôle de chef d'orchestre des différentes dynamiques culturelles du territoire, pour les rendre lisible et les clarifier via un conventionnement partenarial à concevoir, pour ainsi les déployer auprès d'un maximum de communes et d'habitants...

Ce positionnement est par ailleurs crucial et logique afin de répondre aux attentes des partenaires institutionnels (Etat, région, et département de la Somme) et dans la perspective de disposer d'accompagnements financiers spécifiques (contrat culture ruralité, projet culturel de territoire accompagné par le département et la région, divers appels à projets).

- Les actions à mener :

Dans cette perspective, plusieurs évolutions peuvent être envisagées à court-terme :

- Le lancement d'une prise de compétence « animation culturelle du territoire » (qui ne se substitue pas aux actions menées par les communes, mais qui vient en complément ou renfort).
- L'adoption d'un schéma communautaire de la culture, rappelant le contexte actuel, fixant des orientations en termes de développement de l'action culturelle, de rôle respectif de la Communauté de Communes et des communes, de déclinaison des orientations dans le temps et suivant les différents domaines d'action (y compris au travers du réseau des bibliothèques, déjà intercommunal, devant faire l'objet d'un nouveau schéma spécifique).
- La mise en œuvre de conventions permettant de clarifier les fonctionnements et les responsabilités respectives pour l'école de musique et pour la ville de Corbie.
- La mise en place d'une mission de coordination culturelle de territoire, avec le recrutement d'un agent.e spécifiquement dédié à cette tâche.

La mise en place de ces volets d'intervention pourra s'accompagner de la sollicitation des partenaires institutionnels pour accompagner tant en ingénierie qu'en projets ou en financement, la Communauté de Communes.

Chacune des institutions dispose en effet, sous des modalités variées, d'outils pouvant faciliter la mise en œuvre de ces orientations pour la CCVS.

Dans la suite, d'autres actions pourront être envisagées, plus particulièrement, autour de l'éducation artistique et culturelle pour l'ensemble des enfants du territoire et d'autres populations, de la mobilité des habitants pour accéder à l'offre culturelle, de la présence artistique sur le territoire, etc.

Enfin, l'enseignement musical en Val de Somme parce qu'il nécessite un traitement immédiat doit faire l'objet de mesures d'urgence. Cependant, la réalisation d'un nouvel équipement d'accueil de l'apprentissage de la musique est conditionnée par la pérennisation de l'école de musique d'abord sous sa forme associative et ensuite, vers une inter-communalisation de son fonctionnement avec en contrepartie une évolution progressive des pratiques de l'école de musique.

2) Ecole de musique du Val de Somme : repenser son soutien financier.

Depuis 2019, la Communauté de Communes soutient financièrement l'école de musique du Val de Somme en complément des communes de Villers-Bretonneux et de Corbie. Désormais séparée du centre musical du Val de Somme depuis septembre 2025, le besoin financier annuel de l'école de musique du Val de Somme avoisine les 100 000 €.

Lors d'une rencontre de crise qui s'est tenue le 6 février 2025 entre les maires de Corbie, Villers-Bretonneux, et le président de la Communauté de Communes, il a été acté un soutien financier de 82 750 € en 2025. Le président a proposé un élargissement de l'assiette de contribution à l'ensemble des communes du Val de Somme qui pourrait être de 3 € par habitant, le solde étant pris en charge par la Communauté de Communes. La CLECT pourrait être saisie et engagerait une réflexion en ce sens.

La prise de compétence animation culturelle à venir permettrait à la Communauté de Communes de verser directement la subvention d'équilibre à l'école de musique dans un cadre conventionnel à déterminer.

La commission culture du 2 décembre 2025 a approuvé à l'unanimité le principe d'élargir l'assiette de la contribution au fonctionnement de l'école de musique à l'ensemble des communes du Val de Somme.

Fort de cet exposé, il sera proposé au Conseil communautaire de février 2026 d'engager une procédure de prise de compétence de l'animation culturelle du territoire du Val de Somme, d'en fixer les orientations à travers un schéma communautaire culturel à rédiger, sous la responsabilité d'un coordinateur culturel dont le poste pourrait être créé au conseil de février 2026.

3) Le soutien aux actions culturelles des communes.

La Commission culture du 23 octobre 2025 dont le compte rendu a été examiné et validé par le bureau du 13 novembre 2025 a fixé un nouveau cadre d'intervention de cet accompagnement financier en l'élargissant aux associations culturelles des communes dans les conditions qui seront présentées au conseil de février 2026.

Un crédit de 20 000 € sera inscrit en ce sens au budget 2026.

FINANCES- PACTE FISCAL ET FINANCIER- FONDS DE CONCOURS

Suite aux conclusions du pacte fiscal quant à la réactualisation du calcul du transfert de charges, la Communauté de Communes ne perçoit plus que 89 506 € de participation des communes contre 375 183 € précédemment et reverse aux communes 900 399 € contre 776 658 € antérieurement. Au total, ce n'est pas moins de 409 417 €/an qui ont été perdus au profit des communes du Val de Somme. Cet effort de solidarité a traduit la volonté de soutenir les communes confrontées à une diminution des dotations de l'Etat pour conforter leur capacité d'autofinancement et soutenir l'investissement public.

Le pacte fiscal et financier a prévu la mise en place d'outils financiers comme le fonds de concours à l'égard des projets d'investissements des communes.

Ce n'est pas moins d'un 1 million € sur 5 ans qui ont été distribués pour soutenir les investissements éligibles des communes.

Ce dispositif sera reconduit en 2026 et sera à nouveau discuté au début de prochain mandat.

Un nouveau crédit de paiement de 200 000 € sera inscrit pour financer ce soutien aux communes.

ENVIRONNEMENT/DECHETTERIE

1) Détermination de la part incitative de la TEOMI

Le Conseil communautaire aura à se prononcer à nouveau avant le 15 avril 2026 sur la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et sur le tarif des levées.

En 2025, il a été constaté en moyenne une baisse de 128 tonnes d'ordures ménagères contre une baisse de 80 tonnes en 2024. La collecte du verre s'élève à environ 1 100 tonnes cette

année (estimation) contre 1 069 tonnes en 2024 soit un ratio de 40 kg/hab/an (moyenne nationale : 29 kg).

Le ratio d'OM par an et par habitant devrait s'établir en 2025 à 150 kg d'OM/hab/an (4 085 t OM) contre 155 kg en 2024 pour une moyenne départementale de 278 kg/hab/an et régionale de 262 kg/hab/an ou encore nationale de 269 kg/hab/an.

Ces résultats provisoires sont les meilleurs depuis la mise en place de la TEOMI.

Cette diminution du tonnage aura donc une incidence notable sur le montant de la TGAP à verser dans un contexte d'augmentation fléchée de la taxe générale des activités polluantes à 72 € en 2026 contre 65 € en 2025. Il conviendra d'ajouter à cette taxe 5 € de TGAP supplémentaire dû à l'enfouissement des déchets ultimes en centre spécialisé. Quoi qu'il en soit, la TGAP sera à 105 € en 2030.

L'objectif affiché pour 2026 consiste à réduire de 180 t le volume d'OM soit 3 900 t. En parallèle, il conviendra d'améliorer le taux de refus qui s'établit à 19% en moyenne. La dépense globale relative à l'exploitation des déchetteries et de la collecte et le traitement s'élèvera donc à 3 600 000 € TTC.

Le projet de budget tel qu'il apparaît dans la nomenclature comptable sera présenté ci-après.

2) Augmenter la collecte des déchets bio-dégradables

- la collecte des biodéchets : elle rentre dans le cadre de la loi sur la transition écologique traduite dans l'article L541-114 du code de l'environnement. Initiés d'abord auprès des entreprises et établissements publics producteurs de matières ; le Conseil du 18 décembre 2025 se prononcera sur une reconduction d'un bac de 120 l à un tarif de 0,0084 € par litre soit 1 € par bac.

- la vente des composteurs : la politique de réduction des déchets biodégradables se poursuivra en 2026 grâce à la reconduction de la mise à disposition des composteurs sur le territoire afin de limiter l'apport des déchets verts dans les ordures ménagères. En moyenne, les déchets fermentescibles représentent 30% de contenu d'un sac d'ordures ménagères. Depuis 2015, 1 621 composteurs ont été fournis aux particuliers dont 27 en 2025.

Enfin, devant l'essoufflement des demandes d'enfouissement des communes et des problématiques récurrentes de maintenance en 2025, il ne sera pas proposé de nouveaux crédits pour poursuivre l'enfouissement de 2 points d'apports volontaires sur le territoire et ni leur entretien pour les existants en 2026.

URBANISME /PLUi/ ADS

1. Modification n°4 du PLUi prescrite

Par délibération en date du 20 novembre 2025, le Conseil communautaire a prescrit la modification n°4 du PLUi. La consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la saisine de l'autorité environnementale seront organisées au cours du premier trimestre de 2026. La modification du PLUi n°4 sera soumise à l'approbation du conseil à l'issue.

Il sera nécessaire d'inscrire un crédit de 15 201€ TTC.

2. Bilan du PLUi

Conformément aux dispositions de l'article L.153-27 du Code de l'urbanisme, six ans au plus après la délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit procéder à une analyse des résultats de l'application du plan d'urbanisme au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.

Cette analyse fera l'objet d'une présentation en Conférence des Maires en janvier 2026.

À l'issue de ce bilan, il sera proposé d'engager une révision du PLUi, dans le cadre de la révision du SCOT, en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui arrivera à échéance en décembre 2026.

L'objectif de cette démarche consiste à mettre en compatibilité l'ensemble des documents de planification avec le futur SCOT, et de préparer l'élaboration d'un futur PLUi-H, qui devra intégrer les enjeux habitat et aménagement du territoire et s'inscrira également dans une réflexion plus large sur la définition d'un Pacte territorial, permettant la mise en place d'un guichet habitat, outil d'accompagnement des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale.

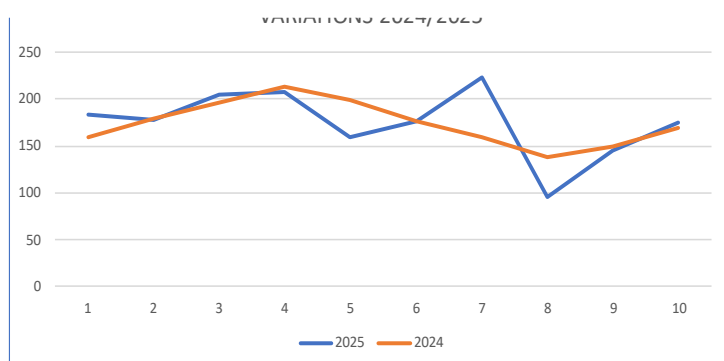
3. Une révision allégée programmée :

En parallèle à l'approbation n°4 du PLUi, la Communauté de Communes prescrira la révision allégée du PLUi relative la modification du recul de l'axe de l'autoroute lié à la loi Barnier de 65 mètres à 40 mètres et ce, pour pouvoir bénéficier de droit à construire supplémentaire. Cette action sera menée dès que Henri Bolsius bénéficiera des conclusions de l'étude d'impact en cours.

Service ADS : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Interface Cart@d's- Nexpublica

Dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU), le pôle a retenu le logiciel Cart@dS d'Inétum depuis août 2022 qui devient en 2025 Nexpublica. Le guichet unique est ouvert pour le dépôt des DAU par les demandeurs, facilitant ainsi l'accès au service ADS.



Bilan des actes d'urbanisme déposés en 2024

Pour l'année 2024, un total de **2 008 actes** d'urbanisme ont été déposés et instruits dont 1 434 actes instruits de manière dématérialisée soit 71,41%.

Au cours de l'année 2025, le service ADS a enregistré un total de 1 749 actes au 31/10/25 dont 10 demandes d'enseignes (soit 76% dématérialisée).

L'ouverture du module STAT'ADS permet au pôle de disposer de données précises, enrichissant ainsi le travail sur le Plan Local d'Habitat (PLH), l'observatoire de l'habitat et du Foncier et d'autres dossiers connexes. Cet outil représente un gain de temps considérable pour la recherche et l'analyse des données.

Évolutions fonctionnelles et formations

Avec la mise en place de la version 5.5 du logiciel Cart@d's, plusieurs évolutions fonctionnelles ont été introduites. Des formations ont été organisées à destination des secrétaires de mairie notamment auprès de 29 communes.

Le logiciel Cart@DS propose des documents prédéfinis. En 2022, 12 documents ont été élaborés, incluant des demandes préalables (DP) et des certificats d'urbanisme (CU). À ce jour, 64 documents sont intégrés et fonctionnels grâce de nombreuses heures de paramétrage.

Perspectives 2026

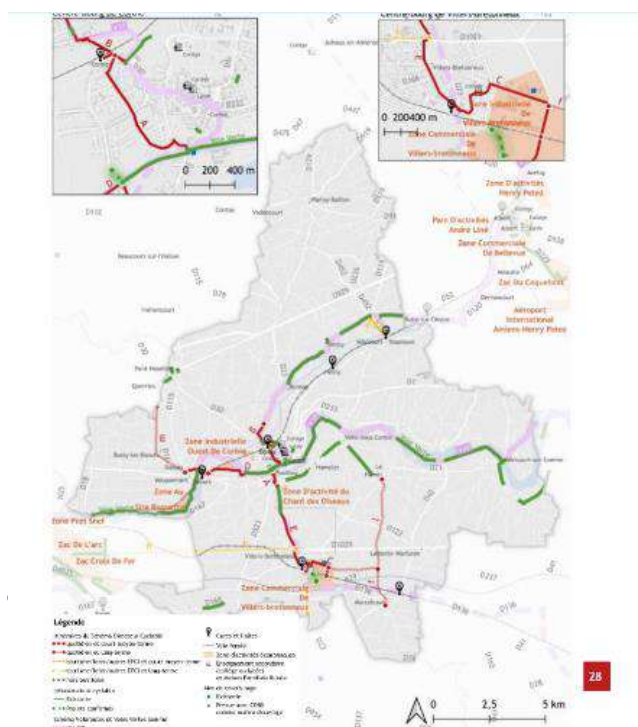
En 2026, le Pôle Urbanisme / Habitat / Mobilité proposera dans le cadre du service commun, une actualisation des conventions conformément à la réglementation en vigueur pour le dépôt des actes d'urbanisme, définissant les modalités de la coopération en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme entre les communes et la CCVS., et proposera un parapheur électronique.

MOBILITE

MOBILITE- Une stratégie désormais coordonnée autour du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et du Schéma Directeur Cyclable (SDC)

La Communauté de Communes du Val de Somme, devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis le **1er juillet 2021**, a élaboré un **Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)** et un **Schéma Directeur Cyclable (SDC)** conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019. Ces documents, réalisés en collaboration avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et d'autres EPCI, visent à définir une politique globale de déplacements, en tenant compte de tous les modes de transport. Le plan de mobilité propose des actions pour améliorer la mobilité, réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des modes de transport durables, tandis que le SDC se concentre sur le développement des infrastructures cyclables.

Liaison
Liaison A : Corbie Gare - Zone d'Activité du Chant des Oiseaux
Liaison B : Corbie Gare - ZI Nord Corbie
Liaison C : Villiers Bretonneux Gare - ZA Val de Somme
Liaison D : Corbie Sud - Daours
Liaison E: Fouilloy - Villiers Bretonneux



Le projet de plan de mobilité a été arrêté lors d'un Conseil communautaire du 26 juin 2025 et a ensuite été soumis à une consultation publique en deux phases : d'abord, auprès des acteurs publics, puis auprès du grand public. Le plan d'action se structure autour de trois orientations principales, réparties en six axes et 11 fiches actions, visant notamment à promouvoir les alternatives à la voiture, à garantir une mobilité durable pour tous, et à établir une gouvernance efficace.

Le Schéma directeur cyclable inclut une carte des itinéraires cyclables à développer et des actions pour encourager l'usage du vélo, comme l'amélioration du stationnement et la promotion du tourisme à vélo.

Une consultation publique du **10 novembre au 09 décembre 2025** a permis aux citoyens de contribuer à l'élaboration de ces documents via divers moyens, incluant un formulaire en ligne et un registre à l'accueil de la Communauté de communes.

Suite à cette concertation, les **PDMS/SDC** seront proposés à l'approbation du conseil Communautaire de **février 2026**, Pour lancer la phase opérationnelle une autorisation de programme de **1,6 M€ / 5 ans** sera proposé pour engager dès 2026 des travaux sur les liaisons prioritaires.

MOBILITE : Une escale essentielle au sein de la Vallée de la Somme **Vallée idéale - Le « site stratégique Somme »**



Celui-ci conjugue enjeux et perspectives de mutation :

Il reviendra aux membres du groupe de travail de renouvellement urbain d'étudier en lien avec l'agence d'urbanisme du grand amiénois le devenir des sites proches du silos NatUp dont l'activité pourrait être délocalisée hors corbie ou encore du moulin de Fouilloy qui est à vendre. Parallèlement, dans le cadre de la résorption de la cabanisation sur terrain privé, la situation du camping « Chanteraine » voisin et implantée en zone N et classée en PPRI 1 pour une grande partie devra être étudiée en collaboration avec l'Etat et la Commune de Corbie.



De plus, les conclusions de l'étude de faisabilité de l'implantation de la passerelle présentées devant la commission du 17 septembre dernier ne démontrent pas l'inutilité d'un tel équipement pour le développement de la mobilité douce mais se heurtent à des dépenses d'investissement exorbitantes sans réelles plan de financement. Le projet de passerelle ne doit pas rester pas à un stade embryonnaire.

D'ailleurs, le département a manifesté de l'intérêt pour l'initiative de la Communauté de Communes. Le département va assurer la maîtrise d'ouvrage d'une **étude d'incidence de l'escale de Corbie** confiée à la SPL Vallée Idéale Développement et ses sous-traitants, l'Atelier Caneva-s paysagistes et l'agence d'architecture Multiplicity. Il s'agit de décliner une stratégie propre à ce secteur autour de la mobilité douce en 2 phases : l'une portera sur

l'identification des périmètres de projet et l'autre proposera des actions à mettre en place à court, moyen et long terme.

Le montant de cette étude portée par le département est de 54 000 € HT et devrait durer 14 mois. Il s'agira d'accompagner :

- les dynamiques en cours visant à conforter et renforcer l'attractivité de l'escale à haut niveau de services de la commune de Corbie, porte d'entrée des boucles de la Somme, en établissant dans un premier temps, un recensement des forces et potentiels du territoire pour ensuite définir les lignes directrices d'une stratégie d'actions et livrer une première étude de faisabilité sur l'un des sites de projet répertorié ayant une forte relation avec la Véloroute Vallée de Somme.

- l'enjeu de maillage pour connecter et mettre en résonnance les atouts de ce territoire avec cette infrastructure de découverte du territoire ; cette démarche viendra également nourrir le schéma cyclable du plan de mobilité de la Communauté de Communes.



MOBILITE – Réflexion autour d'une adhésion à Haut de France Mobilité

Dans le cadre de sa compétence « Mobilité », la Communauté de Communes, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a assisté le 20 mai dernier à une présentation des missions du Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HdFM). Ce syndicat a vocation à accompagner les AOM dans la mise en œuvre de leurs politiques de mobilité, notamment au travers d'outils partagés (Pass Pass Covoiturage, services de Transport à la Demande (TAD), actions de communication, etc....).

Pour pouvoir accéder à ces solutions, il est nécessaire d'adhérer au Syndicat mixte HdFM.

Le coût d'adhésion s'élève à 0,15 € par habitant, soit 3 996,90 € pour les 26 646 habitants du territoire de la Communauté de Communes et permettrait en théorie à la Communauté de Communes d'instaurer une fiscalité dédiée auprès des entreprises du territoire.

Cependant, l'adhésion récente en novembre dernier d'Amiens Métropole à HdFM a entraîné des conséquences fiscales pour les entreprises du territoire du Val de Somme.

En effet, l'ensemble des entreprises du territoire de la Communauté de Communes se trouvent désormais incluses dans le périmètre de « l'aire urbaine » d'Amiens Métropole et se trouvent de facto assujetties au Versement de Mobilité Additionnel (VMA).

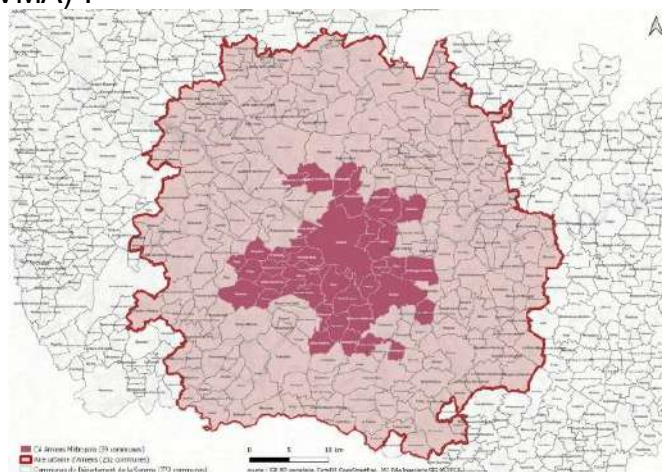
Ce VMA, fixé au taux de 0,10 %, sera prélevé sur les entreprises de plus de 11 salariés implantés dans les communes situées dans l'aire urbaine mais hors Amiens Métropole. Pour le territoire du Val de Somme, toutes les entreprises répondant à ce critère seront concernées. Le montant total du prélèvement est estimé entre 71 000 € et 101 000 €.

Ce dispositif entrera en vigueur dans les douze prochains mois, à la suite de la modification des statuts de HdFM. La collecte sera assurée directement par l'URSSAF, qui reversera ces fonds au syndicat HdFM afin de financer les projets de mobilité menés par les différentes AOM adhérentes.

Dans un contexte où l'adhésion d'Amiens Métropole à HdFM entraîne de nouvelles conséquences fiscales pour les entreprises du territoire, la Communauté de Communes doit-elle envisager sa propre adhésion à HdFM de manière à garantir un service de mobilité pertinent et cohérent avec le prélèvement du Versement Mobilité Additionnel (VMA) ?

Communes concernées par la cotisation annuelle et le Versement Mobilité Additionnel (VMA) suite à l'adhésion d'Amiens Métropole.

Le prélèvement du versement mobilité additionnel va s'opérer sur les communes en rose clair.



HABITAT ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

OPAH-RR/PLH – 2025-2026

L'OPAH-RR a débuté en 2023 pour une durée de 5 ans, sur l'ensemble du territoire communautaire, pour tous propriétaires occupants ou propriétaire bailleurs, qui souhaitent engager des travaux sur les thématiques de **l'énergie / l'autonomie / l'assainissement individuel et la vacance**.

Trois commissions d'attribution ont eu lieu en 2025 : au cours desquelles **71 dossiers** ont été validés soit une participation de la Communauté de Communes de **294 906 €**.

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

CADRE DE L'ANIMATION ET OBJECTIFS

Les objectifs quantitatifs pour les 5 années du dispositif d'animation
2023-2028



- ✓ Accompanyer 340 propriétaires occupants modestes et très modestes :
 - 229 logements en réhabilitation thermique
 - 100 logements en adaptation de la personne âgée ou handicapée
 - 20 logements en cours d'habitat indigne et dégradé
- ✓ Rénovation de 15 logements locatifs :
 - 5 logements en amélioration énergétique
 - 10 logements en cours d'habitat indigne et dégradé
- ✓ Remise sur le marché de 25 logements vacants
 - 20 logements vacants depuis plus de 5 ans
 - 5 logements vacants depuis plus de 5 ans, à l'occupation
- ✓ Mise en conformité de 75 assainissements :
 - Assainissements individuels
 - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

En 2025, ce sont :

- **22** dossiers **autonomie**, pour un montant total de subvention de la CCVS de **10 278 €**
- **46** dossiers de **rénovation énergétique**, pour un montant total de subvention de la CCVS de **214 128 €**
- **1** dossier de **travaux lourds**, pour un montant total de subvention de la CCVS de **7 500 €**
- **2** dossiers **assainissement**, pour un montant total de subvention de la CCVS de **3 000 €**

La contribution de l'**ANAH** pour ces 71 dossiers représente : **1 919 117 €**.

En **2025**, le total des dépenses engagées représente **18 % de l'enveloppe totale**, qui s'élève à 1 274 432 €. Depuis 2023, 27 % de l'enveloppe budgétaire totale ont été engagés.

En 2025, ce sont toujours 3 lieux de permanences qui permettent l'accueil et la prise de contact avec les habitants : Corbie, Villers-Bretonneux et Warloy-Baillon.

En termes de communication, des flyers ont été déposés dans les boîtes aux lettres de plusieurs communes par CitéMétie : périmètre ORT de Corbie, Warloy-Baillon, Hénencourt, Franvillers et Heilly. La démarche sera poursuivie sur d'autres communes en 2026.

Deux réunions publiques ont eu lieu, une à Lahoussoye rassemblant les communes de Bonnay, Franvillers et Lahoussoye. Une seconde réunion organisée à Morcourt a accueilli les habitants de Sailly-le-Sec, Sailly-Laurette, Chipilly et Morcourt.

Ces diverses opérations de communication permettent de maintenir la dynamique de l'OPAH et les objectifs annuels malgré les restrictions imposées par l'Etat depuis cet été.

2026 : poursuivre les objectifs : 150 000 € (AP/CP)

En 2026, il est attendu le dépôt de 68 dossiers par des propriétaires occupants avec une répartition sur les trois thématiques suivantes :

- **4** dossiers pour des situations de **travaux lourds** et logements très dégradés voire indignes ;
- **44** dossiers pour des travaux de **rénovation énergétique** ;
- **20** dossiers pour des travaux liés à l'**autonomie** et au maintien à domicile des occupants.

Concernant les propriétaires bailleurs, l'objectif vise 3 dossiers déposés pour l'année 2026 :

- **1** dossier pour des **travaux lourds** ou un logement très dégradé voire indigne ;
- **1** dossier pour des travaux de **rénovation énergétique** ;
- **1** dossier pour des travaux liés à l'**autonomie** et au maintien à domicile des occupants



PLH : Document stratégique et de programmation territoriale

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) permet à la Communauté de Communes du Val de Somme de décliner, à son échelle, les orientations et défis du Projet de territoire, en articulant

les politiques locales de l'habitat avec les enjeux d'attractivité, de qualité de vie et de développement équilibré.

Adopté par délibération du 30 septembre 2020, le PLH 2020-2025 comprend 17 actions thématiques organisées autour de cinq grandes orientations et prévoit une production globale de 618 logements neufs, soit en moyenne 107 logements par an.

La production de logements s'est élevée en 2024 à 84 unités, portant le taux de réalisation global à 69,74 % de l'objectif total fixé. La tendance pour 2025 serait supérieure de l'ordre de 30% par rapport à 2024.

Le PLH arrivant à échéance en décembre 2026, il est envisagé de proposer une prorogation du document. Cette démarche permettra de garantir la cohérence temporelle et stratégique entre le PLH et le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) actuellement en cours d'élaboration, tout en laissant le temps nécessaire pour aligner les objectifs de l'habitat avec les nouvelles orientations de planification territoriale.

PLH : Observatoire de l'habitat et du foncier – Outil d'évaluation de nos actions

Après la centralisation des données et d'analyse, la 1^{ère} lettre de l'observatoire sera proposée à la commission en janvier 2026. Elle proposera un portrait croisé de la population et du parc de logements permettant de mieux comprendre les enjeux à venir.



PLH : Aire d'accueil des gens du voyage

Pour répondre aux dispositions du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, la Communauté de Communes assure depuis 2009, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de CORBIE via la mise en œuvre d'une prestation de service.

La Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) a retenu la société VAGO depuis 2024. Sur le plan des déchets, des zones de dépôt des bacs de déchets à l'intérieur de l'aire ont été identifiés. Depuis, il a été relevé moins de dépôts sauvages. La Communauté de Communes mènera des initiations au tri en 2026.

Une rencontre a eu lieu le 22 octobre 2025 avec l'adjoint au DDTM et ses services sur la révision générale du schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans la Somme.

En 2026, il sera nécessaire de changer les portes des blocs sanitaires en mauvaise état.

Un crédit de 75 000 € sera inscrit au budget 2026 avec le soutien attendu de l'Etat au titre de la DETR de 18 750 €.

Elaboration du règlement du RLPi : Police de la publicité des enseignes



1. Rappel des objectifs de la démarche

La délibération **du 22 juin 2023** a prescrit la création d'un RLPi visant à préserver le cadre de vie, valoriser les paysages, renforcer la sécurité routière, et favoriser une attractivité économique, commerciale et touristique adaptée aux spécificités du territoire.

La démarche vise également à rendre la réglementation plus adaptée et pertinente localement, notamment en produisant un document unique pour la CCVS et en permettant aux communes qui en étaient dépourvues d'en bénéficier.

La démarche d'élaboration du RLPi a été accompagnée d'une concertation approfondie et structurée, conformément aux obligations réglementaires et aux enjeux du territoire.

2. Rappel des orientations

Lors du débat du **26 mars 2025**, plusieurs orientations ont été adoptées : renforcer la qualité et la lisibilité des enseignes, maintenir l'interdiction de publicité en secteur protégé, limiter la densité et la surface publicitaire hors secteurs protégés, rationaliser les préenseignes, et limiter l'usage des supports numériques et de l'éclairage.

3. Synthèse du projet de RLPi

Le projet maintient l'interdiction de publicité dans les zones de protection des Monuments historiques. (ZR1) sauf pour le mobilier urbain de type mat porte affiche.

Dans les autres zones (ZR2 habitat et équipements et ZR3 zones d'activité) ; la publicité sur façade est maintenue avec des règles pour dédensifier et mieux insérer les dispositifs dans leur environnement urbain. Des dispositions qualitatives pour les enseignes sont prévues pour l'ensemble du territoire, en distinguant les commerces au rez-de-chaussée des habitations et ceux des bâtiments d'activité.

4. Bilan de la concertation

La concertation a été menée avec les acteurs économiques locaux, les professionnels de l'affichage (afficheurs, fabricants d'enseignes), les associations de protection de l'environnement et tout public intéressé.

Un registre de concertation a été tenu du 7 octobre 2024 au 3 juin 2025, avec des documents mis à disposition en mairie et sur le site internet. Une seule observation a été formulée, sur la commune d'Hamelet.

Trois contributions ont été reçues par mail : une du 7 décembre 2024, favorable à la démarche, une du 16 mai 2025, émettant des réserves concernant l'impact sur l'activité commerciale et demandant la révision de certaines règles, et une du 28 mai 2025 faisant état des observations émises par l'Union de la Publicité Extérieure (UPE) et demandant l'ajustement de plusieurs règles.

A l'issue de réunions de travail et de concertations avec les partenaires, la consultation auprès des PPA a été lancée le 03 Juillet 2025.

Le projet du règlement du RLPi a été présenté à la CDNPS le 19 Septembre 2025.

L'enquête publique s'est déroulée du **24 octobre au 12 novembre 2025**, garantissant la transparence et la traçabilité de la démarche participative, et suite aux observations ; le règlement local de publicité intercommunal sera proposé pour approbation au Conseil communautaire de février 2026.

Afin de se familiariser à ce nouveau règlement, un guide sera proposé à destination des afficheurs/ entreprises/ associations avec une équipe dédiée pour répondre aux interrogations.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Dans le cadre de la convention valant opération de revitalisation du territoire à laquelle la Communauté de Communes s'est jointe sur le volet habitat, la ville de Corbie a prévu la requalification des espaces publics du centre-ville notamment la place Jean Catelas et ses abords. Il s'agit de répondre aux enjeux de mobilité et de développement durable en limitant la place de la voiture et en favorisant d'une part, la gestion intégrée des eaux pluviales et d'autre part, une végétalisation du cœur de ville. Le maître d'œuvre a estimé le coût d'opération à 3 491 629 € HT. Par décision du conseil municipal en date du 2 décembre 2025, le coût travaux s'élève à 2,7 M€ HT.

Le Conseil communautaire en date du 20 novembre dernier a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de cette opération et le soutien financier correspondant de 600 000 € réparti sur deux exercices budgétaires 2026 et 2027 sous la forme d'une procédure de fonds de concours au titre de l'article L 5214-16 du CGCT.

HABITAT/CABANISATION

RESORPTION DE LA CABANISATION : poursuite des actions de décabanisation.

Face à cette montée en puissance de ce phénomène de cabanisation, le préfet de la Somme et le procureur de la République d'Amiens ont décidé d'agir de concert pour lutter contre la recrudescence de ces constructions illégales dans le département.

Il a été recensé 2 110 cabanes illégales sur 1 212 parcelles, réparties dans environ 100 communes, principalement situées dans la vallée de la Somme.

Sur le territoire du Val de Somme

La Communauté de Communes a poursuivi la résorption de la cabanisation en 2025, sur le territoire de la commune de Sailly-Laurette. Après un diagnostic pollution, 7 parcelles ont été démolies pour un montant de 44 591 € HT.

La CCVS dans le cadre de son plan d'intervention, interviendra en 2026 sur la commune de Vaux sur Somme où 4 cabanes seront démolies pour 32 481 € HT, et s'appuiera sur les services de l'Etat. Un flyer a été élaboré par les services de l'Etat au profit des maires de la Somme concernés.

Enjeux

Ces constructions illégales posent de nombreux problèmes :
- Elles dégradent l'environnement (soins, biodiversité, paysage, patrimoine, etc.)
- Elles nuisent à la sécurité (obstacles, etc.)
- Elles entraînent des coûts élevés pour les collectivités (entretien, démolition, etc.)
- Elles nuisent à la qualité de vie des habitants (bruit, pollution, etc.)

L'action de l'Etat

La Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDT78) est l'organisme central pour la lutte contre la cabanisation. Elle intervient à la demande des maires pour :

- 1. Réaliser des diagnostics de pollution
- 2. Apposer des collectifs de signalisation
- 3. Réaliser des travaux de démolition
- 4. Réaliser des travaux de réhabilitation
- 5. Réaliser des travaux de réhabilitation
- 6. Réaliser des travaux de réhabilitation
- 7. Réaliser des travaux de réhabilitation

Le rôle du maire

Le maire est le responsable principal de la lutte contre la cabanisation. Il doit :

- 1. Réaliser des diagnostics de pollution
- 2. Apposer des collectifs de signalisation
- 3. Réaliser des travaux de démolition
- 4. Réaliser des travaux de réhabilitation
- 5. Réaliser des travaux de réhabilitation
- 6. Réaliser des travaux de réhabilitation
- 7. Réaliser des travaux de réhabilitation

Définition

La cabanisation est la construction ou l'installation de constructions ou d'installations diverses occupées épisodiquement ou de façon permanente, le plus souvent dans des zones inconstructibles.

Mode d'habitat, subi ou choisi, la cabanisation répond à plusieurs types d'usage : résidences principales ou secondaires et investissements principalement des territoires ruraux ou agricoles, voire urbains, dont plus de 50 % en zone de risque (inondation).

Un phénomène complexe

type d'installation :
- tentes, bus aménagés, résidences mobiles de loisirs, habitations légères de construction en dur ou en matériaux légers, préfabriquées, container.

statut d'occupation :
- occupation temporaire ou fixe, sur une propriété publique ou privée.

qualité de l'habitat :
- logement décent, insalubre, non conforme.

usage de l'habitat :
- temporaire, saisonnier, permanent.

Informations

Les services de l'Etat mettent en place une plateforme d'information via :

Un accès restreint sera ouvert gratuitement aux collectivités. Pour cela, chaque maire ou DDT78 devra faire une demande écrite afin d'obtenir un identifiant auprès de : ddt78-cabanisation@somme.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer

26 rue de la République
80000 Amiens
03 44 57 24 00

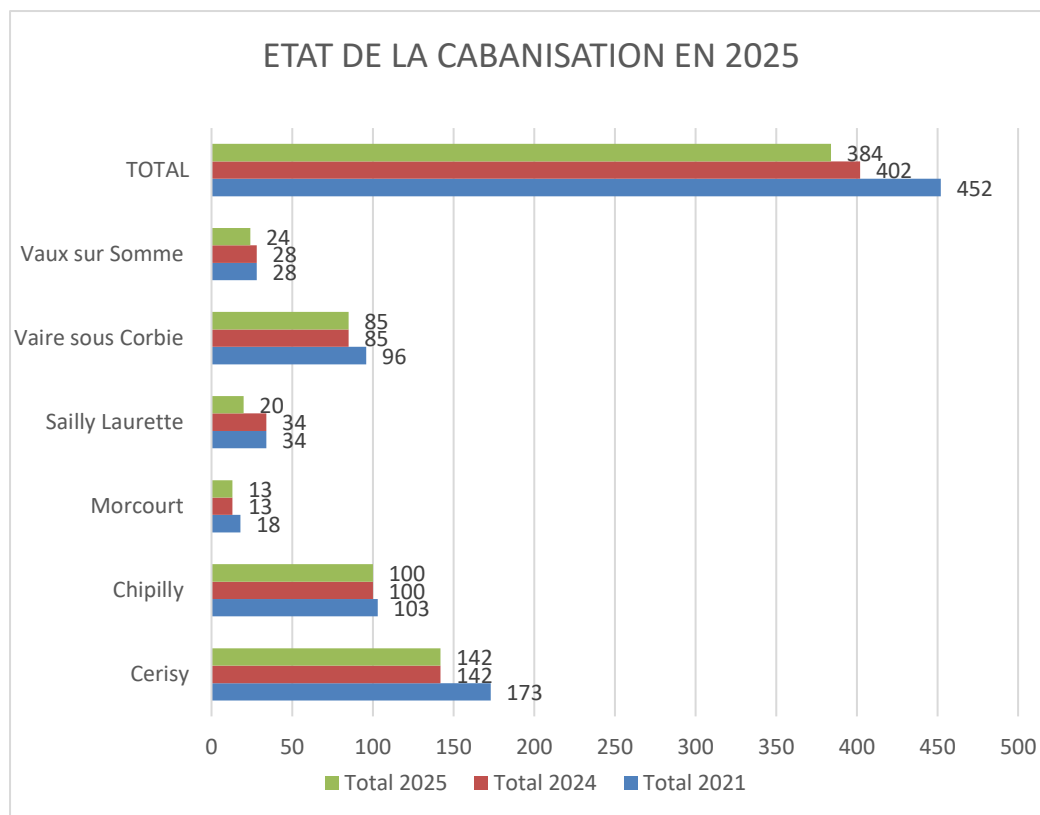
Directeur de la publication : Jeanne Huet
Conseiller : Sophie Lemaire / Christine Lemaire
ET/OU la personne chargée de la mise en œuvre de la plateforme de la Somme
Photos : DDT78/CCVS - Habitat de la Somme

Corbie 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

Lutte contre les constructions illégales dans la Somme

Information auprès des collectivités sur leur rôle et les moyens d'action

D'autres actions de démolition de cabanisation non programmées à ce jour en soutien aux communes, seront entreprises, il sera inscrit un crédit de 100 000 € au projet de budget pour 2026.



AIGLE – Interface qui permet de quantifier-quanifier et localiser le phénomène de cabanisation



Créer par le ministère de l'environnement, Aigle sera un outil de détection automatique de parcelles détournées, qui fonctionne grâce à de l'intelligence artificielle qui proposera une carte interactive pour lutter contre la cabanisation. Il sera proposé en expérimentation au Pôle Urbanisme/Habitat/Mobilité pour être mis à disposition des élus qui souhaitent vraiment s'impliquer dans la lutte contre la cabanisation .

VOIRIE

Les crédits destinés à la voirie tant en fonctionnement et en investissement seront reconduits en 2026 soit 900 000 € en investissement pour le programme voirie et 800 000 € en dépense d'entretien (marquage du réseau compris).

PLUVIAL DE VOIRIE

TRAVAUX RUE DE LA BARETTE A CORBIE

En 2026, les efforts porteront sur la protection des étangs de la Barette contre les déchets et sédiments charriés par les eaux de pluie urbaines. Le bureau d'études IRH a proposé un réaménagement du fossé historique menant aux étangs ainsi que la mise en place d'une chambre de dégrillage en domaine privé du CD80 qui a fait l'acquisition du domaine de Mme Legenne.

Un porter à connaissance réalisé par la Conservatoire des espaces naturels en septembre 2025 a démontré que les travaux ne nécessitaient pas de déclaration ni d'autorisation au regard de l'article R214-1 du code de l'Environnement.

Un accord de la DDTM a été sollicité en octobre 2025.

Un crédit prévisionnel de 315 000 € TTC sera inscrit en investissement pour la réalisation de cet aménagement.

REHABILITATION DES GROS OUVRAGES PLUVIAUX :

Le programme de travaux 2025 élaboré par le bureau d'études EVIA en 2024 concernera les mares des communes de Cachy, la réhabilitation d'un bassin pluvial à Bresle et l'aménagement d'un exutoire pluvial pour un montant de crédit d'investissement de 120 000 € TTC. Une recette d'investissement sera perçue auprès des communes concernées après déduction du soutien de l'Agence de l'Eau.

TRAVAUX SUR OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La CCVS continuera à entretenir les ouvrages de gestion d'eau pluviale grâce à un marché renouvelé en 2025 sur les actions suivantes :

- Réparation du réseau (canalisation, regard, avaloir, ...),
- Curage de fossés et réseau

Des crédits de fonctionnement de 60 000 € TTC et d'investissement de 180 000 € TTC seront inscrits au budget primitif 2026.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZAC DU VAL DE SOMME/LOTISSEMENT D'ACTIVITES

1) Lotissement d'activités n°2 du Val de Somme : fin de la commercialisation des lots en 2026

Les travaux du lotissement d'activités se sont achevés au dernier trimestre 2025 ; les postes ENEDIS reçus à la mi-octobre devront être installés avant la fin de l'année civile.

En parallèle, la campagne de commercialisation des 21 lots s'est poursuivie en 2025. Les prospects qui s'étaient manifestés ont été invités à présenter leur projet dans les locaux de

la Communauté de Communes lors d'une rencontre avec les partenaires associés spécialisés dans l'accompagnement de projets d'immobiliers d'entreprises.

Il conviendra en 2026 de contractualiser juridiquement les engagements pris par 16 porteurs de projet et d'accompagner les maîtres d'œuvre dans leur démarche d'urbanisme avant le début des travaux des projets immobiliers les plus avancés.



2) Implantation d'une activité de logistrie à Villers-Bretonneux

Le projet initial visait à implanter un bâtiment de 36 000 m² à construire sur un terrain de 9,6 ha contigu à la déchetterie intercommunale. La logistrie accueille indifféremment des activités industrielles ou de logistique. Le bureau communautaire s'est prononcé favorablement le 4 mai 2022 sur la cession du terrain d'assiette auprès de PROMOLOG mais avec un délai de validité de la promesse de vente fixé au 29 juin 2025. Toutes les autorisations d'urbanisme ont été obtenues notamment le permis de construire et l'ICPE correspondant.

Un nouvel investisseur Stonehedge spécialisé dans la logistique a souhaité bénéficier d'un temps supplémentaire pour concrétiser son projet. Le bureau en date du 24 avril 2025 a prorogé la promesse de vente au 30 juin 2026 et 2027 si nécessaire.

Les autorisations d'urbanisme ont été prorogées d'autant.

Pour autant, STOHEDGE a préféré se retirer de l'accord qu'il avait conclu avec Promolog au profit d'un nouvel acteur PROLOGIS, principal propriétaire en France, opérateur et développeur spécialisé en immobilier logistique avec la gestion de 3,4M de mètres carrés. PROLOGIS propose des entrepôts de dernière génération à la location pour des développements clé en main.

Une réunion en date du 13 novembre 2025 a réuni les représentants de Promolog et du nouvel investisseur PROLOGIS qui va se substituer à Promolog dans une nouvelle promesse de vente à intervenir qui a été entérinée par décision du bureau du 11 décembre 2025.

Il reste à brancher le gaz, l'eau, l'électricité dans la limite de 2 Mgw, la fibre optique. Un crédit d'investissement de 100 000 € sera inscrit au budget 2026.

3) SOMME PARC

Henri Bolsius réfléchit toujours à un nouveau projet de développement économique sur la ZACOM de Villers-Bretonneux sur des activités qui ne relèvent plus de la CDAC. Avant une présentation de l'opération qui devrait laisser place à l'implantation de commerces traditionnels, l'investisseur belge a lancé une actualisation de l'étude d'impact initiale ; une révision allégée devra être lancée afin d'entériner la modification de l'étude d'entrée de ville (loi Barnier : recul de 65 m à 40 m de l'axe de l'autoroute).

Par décision du bureau en date du 19 septembre 2024, un délai supplémentaire a été accordé à l'investisseur belge expirant le 21 février 2027 pour le dépôt des actes d'urbanisme et un autre délai expirant le 21 février 2030 pour l'atteinte des fondations achevées des immeubles et ce, pour les deux terrains dont il est propriétaire.

Une rencontre a eu lieu le 13 novembre 2025 aux termes de laquelle l'investisseur belge n'a pas démontré un réel avancement dans ses recherches de prospects.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Le système d'assainissement de la station de Sailly le Sec

La station d'épuration a été inaugurée en présence du préfet de la Somme le 13 septembre 2024. Contrairement à ce qui était prévu en 2025 et sur les années ultérieures, le curage des boues des lagunes existantes de l'ancienne station et leur épandage se fera en une seule fois en 2026 pour un montant moindre à 288 680 € HT inscrit au budget 2026. Cette intervention s'effectuera en dehors de la période d'activité du camping voisin.

b) Le système d'assainissement de la station de Daours.

Un crédit complémentaire de 100 000 € HT sera inscrit pour le nouveau poste de refoulement rue des sentes à Vecquemont qui est entré en fonction en 2025. Il s'agit d'apporter des ajustements aux travaux de génie civil exigés par ENEDIS.

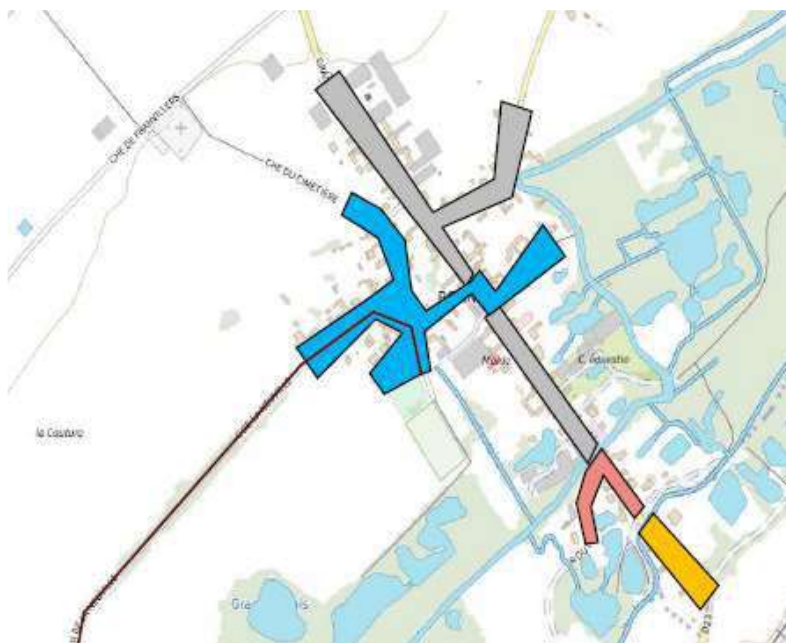
c) Le système d'assainissement de Pont-Noyelle

La dernière version du Projet du maître d'œuvre a été présentée devant le COPIL le 17 novembre 2025. Cette station de dépollution à boue activée d'une capacité désormais établie à 1983 eq/hab et estimée avant consultation à 2,7 M€ HT.

Une autorisation de programme de 3 M € a été créé pour cette opération structurante et il sera inscrit au budget 2026 un premier crédit de paiement de 600 000 € nécessaire au démarrage des travaux au dernier trimestre 2026 sous toutes réserves. Ce projet bénéficie du soutien de l'agence de l'eau dans le cadre du 12^{ème} programme et de la DETR sur deux tranches (filère eau et boue) en 2025 et 2026. Une convention sera établie avec Amiens Métropole afin de fixer la participation financière de la métropole amiénoise.

d) Le système d'assainissement de Corbie

Le bureau d'études VERDI a été retenu pour suivre les travaux de création et d'extension du réseau d'assainissement de Bonnay vers la station de Corbie. Le projet de maîtrise est enfin bouclé après plusieurs versions ; l'opération est évaluée à 2 M€ HT La consultation est désormais lancée. Une autorisation de programme de 2,5 M€ HT a été inscrite en 2024. Un premier crédit de paiement de 700 000 € HT en 2026 permettra d'engager la première tranche de cette opération qui en compte quatre.



L'Etat soutient la première tranche des travaux (ouvrage de transfert des eaux usées) à hauteur de 212 500 € au titre de la DETR 2024 et une participation globale de l'Agence de l'Eau Artois Picardie de 586 557 € dont 189 240 € d'avance remboursable.

Il sera demandé de la DETR supplémentaire pour 2027 pour les tranches 2,3 et 4.

Les travaux sur le réseau d'assainissement de Fouilloy commenceront en janvier 2026 pour s'achever en 2029. Le coût de l'opération s'élève à 2 141 000 € HT et cet investissement sera soutenu par l'Agence de l'Eau à hauteur de 1 070 700 € dont 428 480 € d'avance remboursable. Il sera inscrit en 2026 un crédit de paiement de 700 000 €.

e) Les systèmes d'assainissement de Marcelcave et de Villers-Bretonneux

Les performances des deux stations de Marcelcave et de Villers-Bretonneux ont été jugées non conformes par la police de l'eau mais aussi par la Cour de justice de l'union européenne qui a sanctionné la France pour 78 non conformités de station d'épuration dont celle de Villers-Bretonneux le 4 octobre 2024. Les phases 1 et 2,3 ont été remises et permettent de comprendre l'origine de déversements en tête de station. Un programme travaux de déconnection de surface active devra être mené et de lutte contre les eaux claires parasites.

A ces deux diagnostics s'ajoute celui de Corbie qui comprendra des investigations complémentaires (ITV, vérification par curage de 35 postes de refoulement avec un diagnostic sur le génie civil) et un nouveau diagnostic en 2026 portant sur la recherche de micro-polluants et de PFAS sur les eaux traitées de la station de Corbie. Un crédit de 165 000 € HT sera inscrit avec un co-financement de 50% de l'Agence de l'Eau.

Enfin, lors de la commission assainissement collectif en date du 3 décembre 2025 compte tenu de l'importance du programme d'investissement à venir qui s'élève à 6 M€ HT, il a été présenté une demande de revalorisation de la part variable de l'assainissement collectif de 5c € HT pour 2026 soit 1,55 € HT et le doublement de la part fixe à 16 €/an. Il reviendra au conseil du 18 décembre 2025 de se prononcer sur cette augmentation.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2026, ce sont les communes d'Hamelet et Gentelles qui feront l'objet d'un contrôle de conformité.

Préalablement à ces contrôles, une réunion d'information au public sera organisée afin de présenter les modalités de l'intervention du technicien et les aides proposées par la Communauté de Communes.

Il sera proposé d'inscrire un crédit prévisionnel de 20 000 € en dépense afin de soutenir les usagers qui décident de mettre en conformité leur ANC.

TOURISME

En 2026, l'office du tourisme intercommunal continuera ses actions de promotion et de développement touristique du territoire du Val de Somme.

La fin des travaux de la construction du nouvel office du tourisme intercommunal est prévu au premier trimestre 2026. Il conviendra d'inscrire un crédit de 675 000 € TTC pour solder cette opération.

En termes d'animations, le spectacle des Fantômes du Vendredi sera reconduit à Corbie ainsi que les animations autour de la nature et du patrimoine. Les balades nature se poursuivront et les visites externalisées également. Un crédit de 64 920 € sera inscrit en fonctionnement. A noter cette année, le partenariat avec Somme Tourisme et le Pays du Coquelicot qui organisent le 110^{ième} anniversaire de la Bataille de la Somme. La marche des cornemuses s'inscrira dans ce dernier dispositif. Les animations commémoratives (John

Monash's piper, le 4 juillet à Le Hamel, Guynemer à Cachy) se poursuivront et 22 000 € seront dédiés à la programmation touristique et à l'élaboration des guides touristiques. Une recette record de 55 000 € est prévue au titre de la taxe de séjour.

Une recherche nouvelle de sponsoring de 11 000 € pour la marche des cornemuses et les Fantômes du Vendredi sera effectuée auprès des partenaires privés et publics de la Communauté de Communes.

GEMAPI-LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

1) En matière de GEMAPI

A) PROTECTION DE LA VIEILLE SOMME ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES A CERISY

La zone d'étude comprend le bief de la Somme de 3 kilomètres entre le déversoir de Chipilly et la chaussée barrage de Sailly-Laurette. Ce bief est composé de plusieurs cours d'eau interconnectés : la Somme canalisée, la Fausse Somme et la Vieille Somme.

Le défaut d'entretien engendre des ruptures successives des berges.

Le SVA (syndicat de la vallée des anguillères) avait mené des travaux d'urgence en 2006, 2007, 2011 et 2012 ; puis, une étude a été lancée plus globale dans le but de préserver la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief.

Au-delà de l'enjeu environnemental, la sauvegarde des biens et des personnes reste posée. En effet, les barrages d'eau en aval créés par des routes (Rue de Moreuil à Sailly Laurette et rue du marais Gobet à Cerisy) risquent de céder par la pression accrue des eaux.

La Communauté de Communes va donc reprendre les études de 2013, les actualiser, les compléter et apporter des réponses techniques pérennes à ces désordres.

L'étude débutée à la mi 2023 s'est poursuivie en 2024 pour aboutir à la présentation d'un projet de préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief entre Chipilly et Sailly Laurette.

En 2024, l'avant-projet rendu le 5 septembre a proposé différents scénarii d'aménagement avec régulation hydraulique du site. Un scénario d'aménagement (n°2) a été validé en 2025 qui fait place largement sur les aspects hydrauliques et de soutènement des berges et moins écologiques pour 400 000 € HT. L'Agence de l'Eau a proposé la prise en charge d'un volet de continuité écologique et de biodiversité éligibles à son soutien. Il conviendra de réaliser un plan de gestion écologique du secteur qui pourrait contenir la reconversion d'une peupleraie en zone humide.

Un crédit de 60 000 € sera inscrit sur le projet de budget 2026 pour couvrir ces frais d'étude et une recette de 26 500 € reste attendue.

B) MARAIS DE PONT NOYELLE

A l'ouest de son territoire, la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) est traversée par l'Hallue, affluent de la rive droite de la Somme. Sur le territoire des communes de Pont-Noyelles et Querrieu, le lit majeur de l'Hallue est occupé par de nombreux marais et étangs dont la présence est souvent liée à l'existence d'anciennes tourbières.

Une partie de ces milieux humides abritait un camping laissé à l'abandon depuis quelques années. Propriété de la commune de Querrieu, la municipalité souhaite redynamiser et valoriser cet espace avec notamment une renaturation du site (démantèlement des anciennes installations du camping) et une ouverture au public (aménagement de sentiers et panneaux pédagogiques).

L'ancien camping est bordé par une vaste zone de marais appartenant aux communes de Querrieu et Pont-Noyelles. Sur le plan hydrologique et biologique, le fonctionnement de cet ensemble, d'une superficie totale de plus de 44 ha, reste étroitement lié et constitue une seule entité fonctionnelle contiguë.

Fort de ce constat, en lien avec l'Agence de l'Eau, les deux municipalités ont manifesté leur volonté d'élaborer une stratégie de restauration et de valorisation coordonnée sur leurs propriétés respectives.

D'un point de vue opérationnel, la Communauté de Communes a confié la définition du programme d'interventions et la rédaction du dossier réglementaire associé à l'EPTB Somme – AMEVA. A ce titre, l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux a été obtenu le 13 Février 2025.

Le programme de restauration et de valorisation de la zone humide s'étale sur la période 2025-2029 ; la première tranche des travaux (2025-2027) a fait l'objet d'une demande de subvention. Les principales opérations concernent :

- la reconversion d'une peupleraie ;
- la réouverture de milieux ;
- la restauration de milieux aquatiques (reprofilage, renforcement de berges)
- l'aménagement, ouverture au public (passerelles, chemins)

Enfin, certaines opérations développeront les usages locaux associés à la zone humide, avec notamment :

- le maintien de l'ouverture de la zone au public, de l'accessibilité du chemin pédestre,
- la mise en place d'aménagement pour l'ouverture au public,
- la création de chemins.

Le coût des travaux répartis sur 2 ans de janvier 2026 à décembre 2027 s'élève à 205 000 € HT.

Un crédit travaux de 120 000 € sera inscrit au budget GEMAPI et une recette de 102 000 € à percevoir auprès de l'Agence de l'Eau et de la région.

Une convention sera rédigée avec la commune de Querrieu et fixera les modalités techniques et financières de la participation de la commune sur cette opération déduction faite du soutien des partenaires financiers.

C) RETABLISSEMENT ECOLOGIQUE DE L'ANCRE AU BARRAGE DE LA CHIERS ET SUPPRESSION DU SEUIL DE L'ANCIEN MOULIN DE LA RIVIERE DES POISSONNIERS A CORBIE

Le bureau d'étude Cariçaie a procédé à un diagnostic de l'ouvrage et a proposé en 2024 un avant-projet de l'aménagement de l'ouvrage en vue de rétablir la continuité écologique de l'Ancre pour permettre aux poissons migrateurs (Salmonidés) de remonter le cours d'eau.

Le projet travaux de maîtrise d'œuvre remis en septembre 2024 fait état d'une estimation de 220 000 € TTC avant consultation.

Le projet a été présenté auprès des propriétaires de l'ouvrage de la Chiers dont certaines observations ont été prises en compte mais n'ont pas suffi à autoriser les travaux sur leur propriété. En conséquence, une procédure d'utilité publique sera engagée auprès du propriétaire décalant ainsi le programme travaux d'au moins deux ans.

S'agissant de la maille hydraulique de Corbie-Fouillois et l'action gémapienne qui a été relevée par le département relative au retrait d'un ancien moulin en friche sur la rivière des poissonniers, une rencontre a enfin eu lieu le 25 novembre 2025 au cours de laquelle le bureau d'étude ARTELIA a proposé de reprendre l'étude de faisabilité jusqu'à la phase projet relative au reprofilage de ce cours d'eau auquel s'ajoutera un volet biodiversité.

Un crédit d'études de 15 000 € sera inscrit au projet de budget pour 2026. Le coût prévisionnel AVP était de 135 000 € TTC et reste éligible au soutien de l'Agence de l'Eau au titre de la continuité écologique.

D) ATLAS DE LA BIODIVERSITE

La CC Val de Somme va entreprendre la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale qui permettra de réaliser un inventaire et un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Il s'agit d'inventorier les milieux et les espèces présents dans les communes du territoire situées dans la vallée de la Somme et celles concernées par les cours d'eau de l'Hallue et de l'Ancre. Son objectif vise à permettre la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel.

Sa mise en œuvre s'étale sur une période de 36 à 48 mois au regard de la saisonnalité des cycles de vie des espèces, délai nécessaire pour la réalisation des inventaires et des analyses des données récoltées.

La démarche d'ABC s'articule autour de la trame bleue et verte constituée de continuités écologiques :

Etape 1 : Inventaire des connaissances disponibles

Etape 2 : Etablissement des plans de prospection à partir des priorités identifiées.

Etape 3 : Mobiliser les citoyens par le biais d'activités, d'ateliers pour la population et auprès des écoles des communes prospectées.

Etape 4 : Diagnostic des inventaires à la hiérarchisation des enjeux écologiques

Etape 5 : Synthèse et cartographie des enjeux

Etape 6 : Plan d'actions

Etape 7 : Communication, information et animation de l'ABC

L'accompagnement initial pour mener à bien cette étude avait été confié à Somme nature puis à Picardie nature, le premier étant tombé en liquidation judiciaire !

L'étude commencera en janvier 2026.

Le premier crédit de 100 000 € sera reconduit en 2026. A noter que cet atlas est subventionné à 80% par l'office française de la biodiversité (OFB).

E) PARTICIPATION FINANCIERE APPORTEE AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE RIVIERE : UNE MAITRISE D'OUVRAGE DESORMAIS DIRECTE

Avant la délibération du Comité syndical de l'AMEVA en date du 3 juin 2025, la Communauté de Communes finançait les associations syndicales de rivière de l'Hallue, Ancre section 1, Ancre section 2 et La Luce 1 sur leur reste à charge suite aux conventions passées avec elles qui ont pris fin en 2024. La Communauté de Communes a été associée à la préparation du nouveau programme de travaux au titre de la compétence GEMAPI pour la période 2025 à 2027.

A partir du 1^{er} janvier 2026, les missions d'assistance de l'AMEVA et son service MATAER se poursuivront mais le cadre d'intervention des Communautés de Communes GEMAPIENNES sur les cours d'eau changent puisqu'au 1^{er} janvier 2026, elles assureront directement la maîtrise d'ouvrage des travaux sur rivière à partir du programme travaux défini et solliciteront elles-mêmes les recettes auprès des co-financeurs.

Aussi, afin de répondre à ces nouveaux besoins, il sera proposé de créer un poste de chargé de mission GEMAPI, ABC intercommunal mais également pour les actions chronophages de lutte contre l'érosion.

F) Lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols

La Communauté de Communes a relevé 12 bassins versants sur son territoire concernés par la compétence « érosion et ruissellement » représentant 21 communes de la Communauté de Communes. Un point sur la concertation agricole menée par SOMEA a eu lieu le 26 novembre 2025 sur les bassins versants suivants :

- **Bassin Versant de Warloy-Baillon (1000 ha)**

La CCVS a désigné le maître d'œuvre IRH pour définir et suivre les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Warloy-Baillon.

En 2025, des travaux ont été réalisés sur ce grand territoire par la société EUROVIA sur les terrains et chemins communaux pour 197 204 € TTC.

La concertation avec 16 propriétaires agricoles concernés a commencé en 2025 sur présentation du schéma d'aménagement d'hydrauliques douces et d'ouvrages structurants. Seulement 5 propriétaires ont accepté de signer la Déclaration d'intérêt général (DIG), 9 ne l'ont pas retourné et 2 l'ont refusé. Une énième relance sera faite... Les services de l'Etat ont été sollicités pour deux d'entre eux qui bénéficieront d'un courrier personnalisé signé par le préfet.

Un soutien de l'Agence de l'Eau est attendu au titre du 12^{ième} programme dont le dispositif concernant cette prise en charge a été allégé et mieux soutenu au profit des maîtres d'ouvrage.

- **Bassins versants prioritaires : Sailly Laurette, le Hamel, Lamotte Warfusée**

Les événements climatiques de mai 2024 ont relancé la concertation agricole jusqu'alors minimale sur le bassin versant de Sailly Laurette (349 ha). Cette relance de la concertation a eu lieu le 23 octobre 2024 où le bureau d'étude LIOSE a présenté le projet de schéma d'aménagement des travaux sur ce bassin versant. La concertation menée par SOMEA en 2025 a bien avancé et la plupart des aménagements ont été validés. Les projets de convention d'indemnisation pour la surface prélevée et d'entretien des plantations de haie ont été présentés aux bénéficiaires. En parallèle, commenceront les procédures de déclaration d'intérêt général (DIG) auprès de l'Etat pour des travaux prévus en 2027-2028 en hydrauliques douces et en ouvrages structurants.

EAU POTABLE

1) TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX POTABLES

Le second programme de travaux 2025-2028 a été présenté en commission eau. Les objectifs de renouvellement des réseaux correspondant à 1,5% du patrimoine ont été confirmés correspondant à une dépense minimum de 500 000 € par an.

L'entreprise ADDUCTEAM a été retenue pour ce nouveau triennal.

Les travaux du lotissement des longues vignes à Corbie prévus au budget 2025 ont commencé le 24 novembre et se poursuivront en 2026. Une dépense de 356 000 € HT sera inscrite pour faire face à cette dépense d'investissement. Il sera renouvelé 1 300 ml de réseaux et 68 branchements. A cela s'ajoute, 315 000 € de travaux à Daours (RD1 pour partie : route d'Amiens et rue de Lamotte).

Un crédit de 750 000 € sera inscrit en 2026 pour couvrir les dépenses d'investissement.

2) SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les conclusions de l'étude ont été rendues en 2025 fixant l'aire d'alimentation du captage et ses zones de vulnérabilité. Un diagnostic territorial multipression a été lancé et présenté aux exploitants agricoles concernées le 5 novembre 2025. A l'issue du diagnostic, un plan d'actions pourra être établi en vue de sécuriser qualitativement la production d'eau.

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 185 000 € contre 130 000 € en 2025 dont 60 000 € d'achat d'eau à Amiens Métropole. Un autofinancement prévisionnel de 413 000 € est dégagé contre 431 900 € en 2025.

Il sera demandé au Conseil Communautaire de fixer un tarif unique composé de deux volets : une part variable de 0,70 € HT le m3 et une part fixe de 18 € HT par an pour l'ensemble des anciennes UDI.

COMPARAISON DES TARIFS EAU 2025 et 2026

	ABONNEMENT		PART VARIABLE		Prix TTC		N/N-1
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	
<i>UDI de Corbie</i>	15,11 € /an	18,00 € /an	0,6763 €/m3	0,7000 €/m3	2,331 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	2,5%
<i>UDI de la Vallée de l'Ancre</i>	17,06 € /an	18,00 € /an	0,6226 €/m3	0,7000 €/m3	2,291 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	4,3%
<i>UDI de Hénencourt</i>	13,57 € /an	18,00 € /an	0,6870 €/m3	0,7000 €/m3	2,328 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	2,6%
<i>UDI de Vaux sur Somme</i>	20,63 € /an	18,00 € /an	0,5797 €/m3	0,7000 €/m3	2,277 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	4,9%
<i>ex UDI de Cerisy</i>	14,91 € /an	18,00 € /an	0,6334 €/m3	0,7000 €/m3	2,284 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	4,6%
<i>Lamotte Brebière</i>	7,02 € /an	18,00 € /an	0,7800 €/m3	0,7000 €/m3	2,369 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	0,8%
<i>Sailly Laurette</i>	11,69 € /an	18,00 € /an	0,6675 €/m3	0,7000 €/m3	2,291 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	4,3%
<i>Pont Noyelle</i>	21,22 € /an	18,00 € /an	0,5797 €/m3	0,7000 €/m3	2,282 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	4,7%
<i>Morcourt</i>	13,93 € /an	18,00 € /an	0,7000 €/m3	0,7000 €/m3	2,345 €TTC/m3	2,389 €TTC/m3	1,9%

FRANCE SERVICES

Désormais installé dans les locaux de la Communauté de Communes, France Services est animé par Angéline Coffin depuis le 1^{er} octobre 2025. Après une période de 10 jours de formation aux thématiques de France Services, elle pourra répondre à toutes les questions des usagers. A cela s'ajoute une permanence de la DDFIP de la Somme et de la région des Hauts de France.

Des animations vont pouvoir être organisées avec les différents partenaires.

Une recette de fonctionnement de 45 000 € est attendue de l'Etat.

BIEN ETRE AU TRAVAIL

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021, dite loi santé au travail vise à renforcer la prévention en matière de santé au travail, à moderniser les services de prévention et de santé au travail et à décloisonner la santé publique et la santé au travail. A ce titre, l'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation.

C'est dans ce cadre qu'il sera créé dans les locaux de la Communauté de Communes un espace de santé au travail par l'activité physique. Chacun des agents de la Communauté de Communes aura la possibilité en dehors des heures de travail d'utiliser des équipements sportifs visant au maintien de leur capacité physique. Ces équipements ont pour vocation de prévenir les pathologies liées aux troubles musculo squelettiques fréquents rencontrés dans la fonction publique (lombalgie, hernie discale, sciatiques) susceptibles de causer des arrêts maladies parfois prolongés.

Un crédit de 5 000 € a été inscrit au budget supplémentaire 2025.

Budget OM 2026

Marché Véolia « porte à porte et points d'apport volontaire » et gestion des déchetteries
3 560 000 € TTC (TVA à 5,5 %)

Rappel des notifications 2025

	Bases	Taux	Produit Part fixe	Produit part incitative prévisionnelle
1 tournée	20 653 080	13,50 %	2 788 165 €	504 000 €

Orientations pour 2026

Le projet de budget d'exploitation 2026 tel que défini dans la forme et sur le fond ci-après s'approche d'un budget annexe même s'il n'en est pas un. Le besoin en financement pour équilibrer cette section d'exploitation s'élève à 2 535 300 €.

L'évolution des bases de 1% à taux constant permettrait de bénéficier d'un produit de 2 816 047 € auquel s'ajouterait 495 000 € de part incitative soit 3 311 047 € de recette prévisionnelle.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3 774 300 €.

Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire de prévoir une augmentation du taux de la TEOMI en 2026 compte de l'excédent dégagé de 280 700 € à taux constant.

Cet excédent doit venir combler les déficits cumulés du budget OM qui se sont élevés à 239 835 € en 2023 et 80 863 € en 2024. Les prévisions du CFU pour 2025 seront connus au début de l'année 2026.

Il sera proposé de maintenir le taux de TEOMI à 13,5%.

Dans ce projet de budget, il est prévu de réduire de 180 t d'ordures ménagères pour établir une prévision de tonnage de 3900 t. Dans cette hypothèse, le volume d'OM/par habitant/an pourrait passer à 147 kg. A noter une recette nouvelle des produits de menuiserie issus de la PMCB de 72 000 €.

Les accès aux déchetteries de Camon et d'Acheux-en-Amiénois sont budgétés respectivement à hauteur de 7 980 € et de 21 094 €.

Dépenses Fonctionnement 2026

Budget OM

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général 3 633 800 €

Acquisitions composteurs pour les cimetières	5 000 €
Honoraires, renouvellement contrat OM	5 500 €
Animations, publications, transport	18 300 €
Contrat entretien déchetterie	5 000 €
Contrat traitements produits dangereux	40 000 €
Contrat VEOLIA pour la gestion des déchetteries	3 560 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 89 000 €

Chapitre 014 - Dégrèvement sur contribution directes - TEOM 10 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 41 500 €

Contributions aux organismes de regroupement	7 400 €
Reversement Ligue contre le Cancer	5 000 €
Accès déchetterie de Camon	8 000 €
Accès déchetterie d'Acheux	21 100 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 774 300 €

Recettes Fonctionnement 2026

Budget OM

Chapitre 70 - Produits des services 107 000 €

Redevance spéciale et Biodéchets	95 000 €
Régie composteurs	2 000 €
Fréquentation déchetterie par les artisans	10 000 €

Chapitre 731 - Fiscalité locale 3 311 000 €

TEOM part fixe	2 816 000 €
TEOMi par variable	495 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations 464 000 €

Subv Dpt - Gestion des déchets aux collègues	4 000 €
Soutien ADELPHE	360 000 €
Soutiens Eco organismes	100 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes 173 000 €

Redevance OM des gendarmeries	3 000 €
Reprises et valorisations des matières	160 000 €
Reprise du Verre	10 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 3 774 300 €

											Variations	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024	2025/2023
population		25768	26687	26799	26932	26987	27080	27080	27080	27080		
PAP (tonnes)												
OM		4 539,16	4 635,92	4 453,36	4 795,00	4 738,10	4 470,32	4 293,38	4 213,80	4 085,00	-3,06%	-4,85%
	kg/hab	176,15	173,71	166,18	178,04	175,57	165,08	158,54	155,61	150,85		
CS		1 129,86	1 220,16	1 255,86	1 187,84	1 361,60	1 196,84	1 209,06	1 257,37	1 220,00	-2,97%	0,90%
	kg/hab	43,85	45,72	46,86	44,11	50,45	44,20	44,65	46,43	45,05		
Total		5 669,02	6 029,79	5 875,40	6 160,88	6 275,27	5 667,16	5 502,44	5 471,17	5 305,00	-3,04%	-3,59%
PAV (tonnes)												
Verre		981,56	1 009,44	1 051,10	1 000,26	1 092,72	1 098,06	1 056,20	1 069,28	1 100,00	2,87%	4,15%
	kg/hab	38,09	37,83	39,22	37,14	40,49	40,55	39,00	39,49	40,62		
Papier		615,40	622,20	589,74	476,30	512,12	497,45	416,50	343,24	300,00	-12,60%	-27,97%
	kg/hab	23,88	23,31	22,01	17,69	18,98	18,37	15,38	12,68	11,08		
Total		1 635,05	1 669,47	1 680,06	1 476,56	1 604,84	1 595,51	1 472,70	1 412,52	1 400,00	-0,89%	-4,94%
Déchèterie Corbie (tonnes)												
Ferraille		181,88	98,30	97,34	96,56	79,46	78,06	78,52	79,86	99,60	24,72%	26,85%
Gravat		2 247,44	893,40	828,96	674,70	782,34	706,92	786,18	639,56	666,80	4,26%	-15,18%
Déchets verts		1 922,84	1 167,54	1 007,08	880,32	1 081,60	941,04	1 136,28	1 164,58	1 004,00	-13,79%	-11,64%
Encombrants		1 409,44	801,32	635,46	632,84	649,32	615,20	523,36	428,24	325,40	-24,01%	-37,82%
Bois		318,40	130,42	132,46	102,84	87,78	77,46	99,68	94,14	32,86	-65,09%	-67,03%
Carton		117,90	79,74	75,50	71,58	76,52	90,60	93,60	95,94	103,76	8,15%	10,85%
Plâtre										35,00		
Ecomobilier			429,58	216,84	189,92	236,50	227,98	250,26	266,19	410,00	54,03%	63,83%
Total		6 197,90	3 600,30	2 993,64	2 648,76	2 993,52	2 737,26	2 967,88	2 768,51	2 677,42	-3,29%	-9,79%
Déchèterie Villers Bretonneux												
Ferraille		39,70	136,46	136,46	129,86	169,22	138,77	129,88	153,00	197,70	29,22%	52,22%
Gravat impur		201,66	1 064,22	1 500,22	1 166,28	1 420,66	1 328,24	1 483,50	1 823,24	1 793,00	-1,66%	20,86%
Gravat propres		120,40	473,80	422,12	555,52	760,22	844,00	773,00	1 152,84	1 262,00	9,47%	63,26%
Déchets verts		391,16	1 395,70	1 291,38	1 114,02	1 577,40	1 296,98	1 607,74	1 928,22	1 770,40	-8,18%	10,12%
Encombrants		207,78	813,68	813,68	914,08	1 193,14	1 070,78	891,78	752,86	782,70	3,96%	-12,23%
Plâtre								43,22	73,10	115,00	57,32%	166,08%
Bois		40,54	124,84	193,06	184,58	232,64	193,66	251,02	256,86	91,60	-64,34%	-63,51%
Carton		25,60	90,40	90,40	84,49	117,55	151,01	166,44	182,00	207,00	13,74%	24,37%
Ecomobilier			27,72	298,20	301,04	389,32	363,79	531,44	603,63	1 000,00	65,66%	88,17%
Amiante			-	54,10	32,86	31,22	25,24	37,44	32,18	39,70	23,37%	6,04%
Total		1 026,84	4 126,82	4 799,62	4 482,73	5 891,37	5 412,47	5 915,46	6 957,93	7 259,10	4,33%	22,71%
Total général (tonnes)		14 528,81	15 426,38	15 348,72	14 768,93	16 765,00	15 412,40	15 858,48	16 610,13	16 641,52	0,19%	4,94%
	kg/hab	563,83	578,05	572,73	548,38	621,23	569,14	585,62	613,37	614,53		
Total général hors gravats (tonne)		11 959,31	12 994,96	12 597,42	12 372,43	13 801,78	12 533,24	12 815,80	12 994,49	12 919,72	-0,58%	0,81%
	kg/hab	464,11	486,94	470,07	459,40	511,42	462,82	473,26	479,86	477,09		
% Valorisation		40,51%	44,83%	44,45%	43,63%	45,34%	47,76%	49,46%	52,50%	53,56%		
% Valorisation hors gravats		48,20%	50,27%	51,09%	47,04%	50,82%	50,68%	54,83%	57,67%	58,34%		

Budget Principal - Recettes

Comme depuis des années, aucune modification des taux de la fiscalité ménage et professionnelle ne sera proposée.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement même si elle a enregistré une augmentation de plus de 5,20 % par rapport à 2024, vu le contexte actuel, il est proposé pour 2026 d'inscrire un crédit de 715 000 €, identique à 2025.

Les autres recettes n'appellent pas de remarque particulière et sont issues des produits des services et des participations financières d'organismes (ADELPHE) ou encore de l'Etat (loyer de gendarmeries).

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 2026 est en augmentation de 68 % pour la première année depuis 2 ans par rapport au ROB 2025 pour s'établir à 909 000 € (à noter 540 800 € en 2025 et 716 300 € en 2024).

Enfin, dans l'attente de la reprise des résultats 2024, un emprunt prévisionnel de 2 953 600 € sera inscrit afin de couvrir les dépenses d'investissements prévues en 2026.

EVOLUTION DE LA DGF :

	Année 2024	Année 2025	Variation 2024/2025	Estimation 2026	
DGF	679 941 €	715 297 €	+ 5,20 %	715 000 €	Identique à 2025
Dotation de compensation	365 268 €	351 917 €	- 3,65 %	350 000 €	Identique à 2025

Fiscalité Intercommunale 2025

Dans l'attente du Projet de Loi de Finance 2026, il est proposé de maintenir les taux actuels de la fiscalité intercommunale.

Etat 1259 FPU :

		Produits 2024	Produits 2025
Taxe d'Habitation :	13,08 %	127 315 €	105 336 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	1,65 %	31 433 €	31 928 €
Cotisation Foncière Entreprise :	22,50 %	1 577 250 €	1 614 375 €

Autres recettes fiscales indépendantes des taux votés :

	Produits 2024	Produits 2025
FNGIR - Prélèvement	- 1 444 175 €	- 1 444 175 €
Fraction de TVA pour la TH :	3 661 000 €	3 597 941 €
Fraction de TVA pour la CVAE	1 254 000 €	1 261 973 €
IFER	126 003 €	136 675 €
TASCOM	146 878 €	165 618 €
FPIC de droit commun	306 037 €	287 980 €
Allocations compensatrices	870 633 €	832 867 €

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

*IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

* FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Charges de Personnel

Structure des effectifs :

Au 1^{er} décembre 2025, la CCVS emploie 45 agents selon le détail suivant :

	Catégories			Total
	A	B	C	
Stagiaires et titulaires de la fonction publique	5	11	23	39
Contractuels	-	1	5	6
Total en nombre	5	12	28	45
Total en pourcentage	11,11 %	26,67 %	62,22 %	100 %

Parmi ses effectifs, la CCVS compte 3 agents à temps partiel (1 homme et 2 femmes) et 1 agent à temps non complet (1 femme) ; ainsi qu'un agent en longue maladie.
Le reste des agents est à temps complet, soit 35h par semaine.

Sur les 45 agents employés par la CCVS, 11 sont des hommes et 34 sont des femmes, répartis de la manière suivante :

		Hommes	Femmes	Total
Catégorie	A	2	3	5
	B	2	10	12
	C	7	21	28
Total en nombre		11	34	45
Total en pourcentage		24,44 %	75,56 %	100 %

Répartition des agents selon les services au 01/12/2025 :

Services	NB agents	En %
Administration générale	10,50	23,33 %
France Services	1	2,22 %
Environnement	2	4,44 %
Economique	0,50	1,11 %
Médiathèques	13	28,89 %
Gymnases	2	4,44 %
Voirie / Bâtiments	2	4,44 %
Aménagement du Territoire	1,70	3,78 %
ADS	3,50	7,78 %
Eau	2,30	5,11 %
GEMAPI	0,10	0,22 %
Assainissement Collectif et Non Collectif	1,40	3,11 %
Tourisme	5	11,11 %
Total	45	100%

Détail des dépenses de personnel en 2025 :

	Année 2025	Année 2024	Variation 2024/2025
Nombres d'agents	45	43	+4,65 %
Traitement de base des agents publics	1 024 270,96 €	1 026 183,18 €	- 0,19 %
Régime indemnitaire des agents publics	290 862,76 €	268 126,13 €	+ 8,48 %
Bonification indiciaire (NBI)	9 451,80 €	9 488,73 €	- 0,39 %
SFT agents publics	9 036,21 €	11 480,33 €	- 21,29 %
Heures supplémentaires agents publics	-	-	-
Rémunération de base des contractuels	121 879,15 €	61 752,24 €	+ 97,37 %
Régime indemnitaire des contractuels	19 148,04 €	4 030,95 €	+ 375,03 %
SFT contractuels	-	-	-
Non titulaires - Indemnité perte d'emploi	2 547,15 €	-	-
Non titulaires - Indemnité congés payés	655,86 €	-	-
Charges patronales	651 594,00 €	578 691,99 €	+ 12,60 %
Assurance du personnel	140 239,70 €	113 940,01 €	+ 23,08 %
Versement du FNC supplément familial	-	2 227,00 €	-
Maintien de salaire - Part patronale	12 415,44 €	11 895,60 €	+ 4,37 %
Médecine professionnelle	2 484,07 €	2 781,25 €	- 10,69 %
Chèque déjeuner - Part patronale	30 793,50 €	31 675,20 €	+ 2,78 %
Prise en charge abon domicile-travail	307,95 €	373,79 €	- 17,61 %
TOTAL	2 315 686,59 €	2 122 646,70 €	+ 9,09 %

Pour 2025 :

- Aucun agent n'a bénéficié d'un avantage en nature.
- La GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) n'a pas été reconduite depuis 2023.
- La CCVS participe à la garantie de maintien de salaire de ses agents. Plafonnée à 35 € par agent et par mois, cette charge a représenté 12 415,44 € en 2025.
- En juin 2023, la CCVS a mis en place les tickets restaurants : avec une participation employeur de 60% pour une valeur faciale du ticket fixé à 7,50 €. En 2025, 38 agents ont adhéré à ce nouveau dispositif soit un taux de participation de 84,44 %. Cela a représenté un coût de 30 793,50 € pour la collectivité.

Evolutions de carrière en 2025 :

- 17 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (1 catégorie A – 3 catégorie B et 13 catégorie C).
- 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.
- aucun agent contractuel n'a été stagiairisé.
- 1 agent a été titularisé.

Ces évolutions de carrière ont généré une augmentation des dépenses de personnel entre 2024 et 2025. Le poste « dépenses de personnel » en 2025 s'élève à 2 315 686,59 € contre 2 122 646,70 € en 2024, soit une hausse de 9,09 %.

Il n'y a pas eu d'heures supplémentaires d'effectuées en 2025.

Cela s'explique par une évolution au 1^{er} janvier 2020 du temps de travail, passant à 37h30 par semaine (pour un agent à temps complet) avec la mise en place de jours de RTT et de plages horaires fixes et variables. Ce dispositif a permis de répondre aux besoins de flexibilité des agents.

Depuis septembre 2017, la C CVS applique le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui concerne l'ensemble de ses agents. Le RIFSEEP a d'abord été étendu aux agents des catégories A et B de la filière culturelle depuis le 1^{er} mars 2019 suite à l'application du décret, puis aux agents des catégories A et B de la filière technique à compter du 1^{er} mars 2021. Ce régime indemnitaire a occasionné une augmentation des primes salariales en 2025 de 8,48%. En revanche, il a permis d'harmoniser les régimes indemnitaires en fonction des responsabilités, technicité et sujétions de poste suite aux avances de grade de l'année écoulée.

Prévisions pour 2026 :

- Suite au projet de loi de finances 2025, il est prévu une augmentation progressive de 3 points du taux de CNRACL part patronale, qui passe de 34,65 % à 37,65% soit une hausse de 29 000 € ;

- Une augmentation de l'assurance statutaire du personnel. Ce poste a déjà bien augmenté en 2024 de plus de 33%, mais l'assureur retenu par le Centre de Gestion de la Somme a fait savoir que son taux de cotisation augmentera au 1^{er} janvier 2026 ;

- En application du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, l'assemblée communautaire a validé la convention de participation conclue par le CDG de la Somme relative au risque de santé auprès de la mutuelle MNT Santé. Ainsi, pour les agents ayant souscrit de manière individuelle et facultative, la collectivité a validé un montant mensuel de participation employeur fixé à 20 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Suivant un sondage effectué auprès de l'ensemble du personnel, 20 agents ont émis le souhait d'adhérer.

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au service Finances-Marchés Publics pour faire face à l'accroissement d'activité lié aux nouvelles prises de compétences de la collectivité ;

- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine au service de la médiathèque Patrick-Simon ;

- La stagiairisation d'un agent du patrimoine au service de la médiathèque La Filature ;

- Le recrutement d'un agent sur le grade d'adjoint du patrimoine libre depuis le 1^{er} octobre 2025 au sein de la médiathèque la Caroline ;

- La stagiairisation d'un agent du patrimoine contractuel au service tourisme exerçant ses fonctions en remplacement de l'agent démissionnaire en septembre 2024 ;

- L'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'un agent suite à la réussite de son examen professionnel ;

- La titularisation au grade de Technicien d'un agent de catégorie C, suite à la réussite de son concours ;

- L'augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2,5 % de la masse salariale ;

Soit une estimation du chapitre 012 pour 2026 à 2 542 000 €.

Effectif prévu pour 2026 :

	Pourvu	En cours	
SERVICE ADMINISTRATIF :			
Directeur général des services	1		FPT, Temps complet
Directeur général adjoint	0,50		FPT, TC (50% A.G. - 50% dév éco)
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	3		FPT, Temps complet

Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	3		FPT, TC (dont un à 80%)
Adjoint administratif	2	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		Contractuel, Temps complet
Adjoint administratif, renfort en juillet		1	Contractuel d'un mois
France SERVICES :			
Adjoint administratif	1		Contractuel, Temps complet
Conseiller Numérique :			
Catégorie B		1	Contractuel, Temps complet
Coordinateur Culturel :			
Catégorie A		1	Contractuel, Temps complet
SERVICE ENVIRONNEMENT :			
Technicien	1		FPT, 80%
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
SERVICE ECONOMIQUE :			
Directeur général adjoint	0,25		FPT, TC (50% A.G. - 50% dév éco)
ZAC LA NOUVELLE FABRIQUE :			
Directeur général adjoint	0,25		FPT, TC (50% A.G. - 50% dév éco)
SERVICE MEDIATHEQUES :			
<i>Médiathèque La Caroline :</i>			
Assistant conservation	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	2		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	2		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine		1	Contractuel, Temps complet
Adj du patrimoine, renfort juillet et août		1	Contractuel, Temps complet
<i>Médiathèque La Filature :</i>			
Assistant conservation Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine		1	FPT, Temps complet
<i>Médiathèque Patrick-Simon :</i>			
Assistant conservation	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e cl.	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	2	1	FPT, Temps complet
SERVICE GYMNASSES :			
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, Temps complet
SERVICE VOIRIE / BATIMENTS :			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, Temps complet
Aménagement du Territoire :			
Attaché	1		FPT, Temps complet
Technicien	0,50		FPT, TC (50% ADS - 50% Amgt du territoire)
Adjoint administratif Ppal 2 ^e cl.	0,20		FPT, TC (60% Eau - 20% BAAC - 20% Amgt du Territoire)

SERVICE ADS :			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Technicien	0,50		FPT, TC (50% ADS - 50% Amgt du territoire)
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		FPT, Temps complet
POLE CYCLES DE L'EAU :			
<i>Service Eau :</i>			
Ingénieur	0,70		FPT, TC (70% Eau - 20% Assnt – 10% GEMAPI)
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif Ppal 2 ^e cl.	0,60		FPT, TC (60% Eau - 20% BAAC - 20% Amgt du Territoire)
Chargé de mission écologue		0,30	Contractuel, TC (70% GEMAPI – 30% érosion des sols)
<i>Service GEMAPI :</i>			
Ingénieur	0,10		FPT, TC (70% Eau - 20% Assnt – 10% GEMAPI)
Chargé de mission écologue		0,70	Contractuel, TC (70% GEMAPI – 30% érosion des sols)
<i>Service Assainissement :</i>			
Ingénieur	1		FPT, Temps complet
Ingénieur	0,20		FPT, TC (70% Eau - 20% Assnt – 10% GEMAPI)
Adjoint administratif Ppal 2 ^e cl.	0,20		FPT, TC (60% Eau - 20% BAAC - 20% Amgt du Territoire)
SERVICE TOURISME :			
Rédacteur	1		CDI, Temps non complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	2	1	FPT, (dont un à 70%)
Adjoint du patrimoine		1	Contractuel saison haute

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

Considérant les articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT ;

Dans une volonté de transparence, la loi n° 2019-1461 dite « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre qui doivent désormais produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant dans un conseil.

Indemnités brutes versées par la CCVS en 2025 :

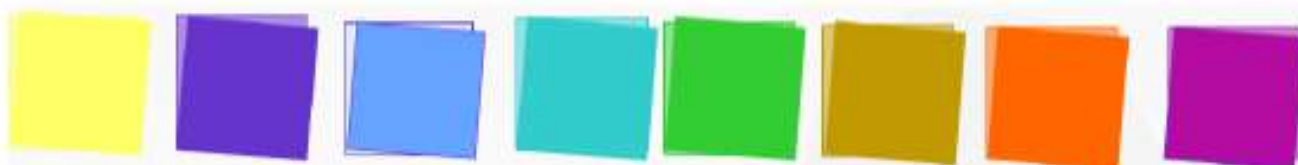
NOM - Prénom	Fonction	Compétence	Montant brut
BABAUT Alain	Président	Président	33 295,20 €
DEMARCY Denis	1 ^{er} Vice-Président	Communication / Transversalité	12 198,36 €
DEBEUGNY François	2 ^{ème} Vice-Président	Finances / Adm générale	12 198,36 €
DINOUEARD Didier	3 ^{ème} Vice-Président	Dvpt Economique	12 198,36 €
DEMAISON Didier	4 ^{ème} Vice-Président	Travaux	12 198,36 €
LEROY Brigitte	5 ^{ème} Vice-Président	Habitat / Urbanisme	12 198,36 €
SAVOIE Alain	6 ^{ème} Vice-Président	Environnement	12 198,36 €
BRUXELLE Jean-Louis	7 ^{ème} Vice-Président	Assainissement	12 198,36 €
BRANDICOURT Sylvie	8 ^{ème} Vice-Président	Culture	12 198,36 €
GABREL Ludovic	9 ^{ème} Vice-Président	Sport / Scolaire	12 198,36 €
CHEVIN Stéphane	10 ^{ème} Vice-Président	Tourisme	12 198,36 €
COMMECY Xavier	11 ^{ème} Vice-Président	Eaux	12 198,36 €

Les indemnités des élus ont fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} juillet 2023 et sont encadrées par la délibération n° 3-20230622-561 du 22 juin 2023.

La prise en charge des frais de déplacement des élus a été fixée par délibération n° 10-20221117-4.5.2 du 17 novembre 2022. Il n'y a pas de frais de déplacement pour 2025.

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET PRINCIPAL

Dépenses Fonctionnement 2026

Principal

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général 6 300 700 €

dont Contrat VEOLIA et ORTEC pour la gestion des déchetteries	3 600 000 €
dont Entretien de voirie et marquage	800 000 €
dont Entretien Pluvial	120 000 €
dont Cabanisation - Démolition, renaturation des HLL	155 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 2 542 000 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits 2 356 000 €

dont Attributions de compensation	901 000 €
dont reversement sur FNGIR	1 445 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal le 17/06/2020 :

Commune	Montant
AUBIGNY	147 231 €
CERISY	13 883 €
CHIPILLY	5 494 €
CORBIE	370 023 €
FOUILLOY	74 261 €
LAMOTTE-BREBIERE	18 223 €
MORCOURT	3 530 €
VECQUEMONT	65 877 €
VILLERS-BRETONNEUX	201 877 €
TOTAL MANDATS	900 388 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 1 971 300 €

dont Emprunt Somme Numérique	78 000 €
dont Contributions et participations	250 000 €
dont Participation à l'équilibre du Budget Tourisme	433 700 €
dont DSP Piscine	660 000 €

Chapitre 66 - Charges financières 82 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations 76 500 €

Chapitre 023 - Virement section investissement 909 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 14 237 500 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges

496 000 €

Remboursement ch. Personnel agent en maladie	23 000 €
Remboursement charges de personnel des budgets annexes	473 000 €

Chapitre 70 - Produits des services

121 000 €

dont Régies diverses	12 000 €
dont Recettes OM	107 000 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes

5 218 000 €

Attribution de compensation	73 000 €
FPIC de droit commun	290 000 €
Fraction de TVA - TH	3 595 000 €
Fraction de TVA - CVAE	1 260 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal :

Commune	Montant
BAIZIEUX	2 140 €
BONNAY	2 325 €
BRESLE	0 €
BUSSY LES DAOURS	3 299 €
CACHY	718 €
DAOURS	3 178 €
FRANVILLERS	3 441 €
GENTELLES	3 792 €
HAMELET	4 852 €
HEILLY	2 587 €
HENENCOURT	586 €
LAHOUSOYE	2 466 €
LAMOTTE WARFUSEE	2 176 €
LE HAMEL	6 083 €
MARCELCAVE	8 161 €
MERICOURT L'ABBE	2 035 €
PONT NOYELLE	2 398 €
RIBEMONT SUR ANCRE	3 700 €
SAILLY LAURETTE	2 063 €
SAILLE LE SEC	429 €
TREUX	1 067 €
VAIRE SOUS CORBIE	3 641 €
VAUX SUR SOMME	6 740 €
WARLOY BAILLON	5 459 €
TOTAL TITRES	73 336 €

Chapitre 731 - Fiscalité locale

5 365 000 €

Taxes Foncières et d'Habitation	137 000 €
CFE	1 615 000 €
TASCOM	165 500 €
IFER	136 500 €
TEOMi part fixe (taux à l'identique)	2 816 000 €
TEOMi part variable	495 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations	2 635 500 €
dont DGF d'intercommunalité	715 000 €
dont Dotations groupements	350 000 €
dont Compensation valeur locative	830 000 €
dont Soutiens environnement	460 000 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes	386 500 €
dont Loyers des Gendarmeries	200 000 €
dont Reprises et valorisations	170 000 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	1 000 €
Chapitre 78 - Reprises de provisions	14 500 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<u>14 237 500 €</u>

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	7 167 000 €	6 248 700 €	6 300 700 €
012	Charges de Personnel	2 150 000 €	2 250 000 €	2 542 000 €
014	Atténuation de produits	2 356 000 €	2 356 000 €	2 356 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 207 200 €	2 272 000 €	1 971 300 €
66	Charges financières	-	70 000 €	82 000 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	64 000 €	63 500 €	76 500 €
023	Virement section investissement	716 300 €	540 800 €	909 000 €
TOTAL		13 660 500 €	13 801 000 €	14 237 500 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
013	Atténuation de charges	427 500 €	450 000 €	496 000 €
70	Produit des services	240 500 €	138 500 €	121 000 €
73	Impôts et taxes	5 200 000 €	5 323 000 €	5 218 000 €
731	Fiscalité locale	4 844 000 €	5 064 000 €	5 365 000 €
74	Dotations et participations	2 535 300 €	2 430 500 €	2 635 500 €
75	Autres produits de gestion courante	413 200 €	390 500 €	386 500 €
77	Produits spécifiques	-	500 €	1 000 €
78	Reprises de provisions	-	4 000 €	14 500 €
TOTAL		13 660 500 €	13 801 000 €	14 237 500 €

L'autofinancement prévisionnel peut être estimé à 909 000 € selon les orientations budgétaires proposées et des données fiscales transmises par les services de l'Etat.

Dépenses d'Investissement 2026

Principal

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

99 000 €

Remboursement capital d'emprunts	97 000 €
Dépôts et cautionnement - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

196 500 €

Modifications documents d'urbanisme	81 000 €
AMO et étude lutte ruissellement et érosion des sols	15 000 €
Etude actualisation Schéma directeur eau pluvial	3 000 €
PLH – Mise en place de la politique de l'Habitat	8 500 €
Mise en place d'un observatoire de l'Habitat	8 500 €
Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI	10 000 €
AMO programme Local de prévention des déchets ménagers	24 500 €
Etude extension déchetterie de Villers-Bretonneux	20 000 €
Migration du logiciel urbanisme	10 000 €
Acquisition d'illustrations (communication)	5 000 €
Photos - banque d'images	6 000 €
Concessions, droits, brevets, licences	5 000 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

969 500 €

TE80 - Raccordement réseau de chaleur extension C CVS	37 000 €
TE80 - Raccordement réseau de chaleur nv Gymnase	12 000 €
TE80 - Déploiement bornes IRVE (véhicules élec)	100 000 €
Fonds de concours issus du Pacte Fiscal et Financier	200 000 €
Fonds de concours, versements fractionnés	110 500 €
Fouillo y - Raccordement voirie lot. du Marché PLH	60 000 €
Corbie - FdC pour la Place Jean Catelas	300 000 €
AP/CP - Fonds de concours aux particuliers - OPAH-RR	150 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

294 100 €

Acquisition de terrain pour aménagement pluvial	30 000 €
Signalétique pluvial « ici commence la mer »	10 000 €
Achat de tampons - pluvial	15 000 €
Bacs, conteneurs, colonnes d'apport volontaire	15 000 €
Achat PC et matériel informatique	15 000 €
Nouvelles chaises pour la salle du Conseil	8 000 €
Mobilier pour les médiathèques	16 100 €
Achat mobilier	15 000 €
Matériel de téléphonie	2 000 €
Nouveau fonds documentaires pour les médiathèques	65 000 €
Equipe ment pour les médiathèques	8 000 €
Extension de la vidéoprotection dans l'Enclos	5 000 €
Matériel sportif pour les 3 gymnases	15 000 €

Matériel piscine	35 000 €
Equipement pour la CCVS	11 000 €
Matériel de communication - Sono + scène	4 000 €
Supports signalétiques, expositions, communication	4 500 €
Autres immobilisations corporelles	20 500 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

3 622 500 €

Centre Administratif + travaux divers	17 000 €
Réparation de la toiture du Centre Administratif	30 000 €
Gendarmeries + travaux divers	29 000 €
Gendarmerie de VB - Pose d'une clôture	37 000 €
Médiathèques + travaux divers	36 500 €
Médiathèque La Caroline - Changement de la vitrerie	50 000 €
Gymnases	10 000 €
Stades – Changement de l'adoucisseur	10 000 €
Piscine	50 000 €
MOE - Changement de la vitrerie Piscine	20 000 €
La Maisonnée et logement d'urgence	10 000 €
La Maisonnée - Changement de toiture	48 000 €
Aire d'accueil - Trvx de remise en conformité	110 000 €
Déchetteries	10 000 €

AP/CP - Réimplantation de la déchetterie à Corbie 500 000 €

Programme Voirie 2026 - Trvx et MOE	900 000 €
Enclos - Trvx chemin sécurisé depuis le portail	20 000 €
Réfection piste d'athlétisme au gymnase de VB	450 000 €
Travaux sur ouvrages de gestion d'eaux pluviales	180 000 €
MOE et Travaux pluvial rue de la Barette	315 000 €
MOE biodiversité	10 000 €
MOE projets divers pluvial	20 000 €
Trvx lutte ruissellement et érosion des sols de Warloy-Baillon	290 000 €
Interventions d'urgence pluvial (coulée de boues ...)	30 000 €

AP/CP - Réhabilitation gros ouvrages de gestion des eaux pluviales 2025-2028 120 000 €

AP/CP - Plan Mobilité et schéma directeur cyclable 320 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5 181 600 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves

400 000 €

10222 - FCTVA

400 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

803 500 €

Agence de l'Eau :

Etude lutte contre l'érosion des sols - Ribemont/Ance	16 500 €
Lutte contre ruissellement des sols - Warloy-Baillon	16 000 €
Etude actualisation du Schéma Directeur Eaux Pluviales	28 000 €
Lutte contre les inondations - Réhab mare de Cachy	40 000 €
Travaux pluviaux rue de la Barette	140 000 €

Fonds Vert :

Lutte contre ruissellement des sols Warloy-Bayon	100 000 €
--	-----------

Etat :

Réalisation de 3 logements à la gendarmerie VB	88 000 €
--	----------

DETR :

Extension du Centre administratif	48 000 €
Construction nouvel équipement sportif	102 000 €
Création de 3 logements à la gendarmerie de Villers-Brtx	40 000 €
Lutte contre les inondations - Réhab mare de Cachy	40 000 €
Réfection piste d'athlétisme gymnase de Villers-Brtx	100 000 €

Région HDF :

Programme Local de Prévention des déchets ménagers	3 500 €
Diagnostic culturel sur le territoire de la CCVS	18 500 €

Département :

Extension du Centre administratif	23 000 €
-----------------------------------	----------

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

2 955 600 €

Emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre, dans l'attente de la reprise des résultats	2 953 600 €
Dépôts et cautionnements - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	113 500 €
Remboursement d'une partie de l'avance remboursable consentie au Budget eau Potable	113 500 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	909 000 €
Autofinancement	909 000 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>5 181 600 €</u>

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 €	77 000 €	99 000 €
20	Immobilisations incorporelles	308 000 €	330 000 €	196 500 €
204	Subventions d'équipement versées	571 000 €	569 000 €	969 500 €
21	Immobilisations corporelles	601 000 €	357 000 €	294 100 €
23	Immobilisations en cours	6 960 000 €	3 999 000 €	3 622 500 €
TOTAL		8 442 000 €	5 332 000 €	5 181 600 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
10222	Dotations, fonds et réserves	600 000 €	380 000 €	400 000 €
13	Subventions d'investissement	1 746 000 €	1 221 000 €	803 500 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 379 700 €	3 110 200 €	2 955 600 €
27	Autres immobilisations financières	-	80 000 €	113 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	716 300 €	540 800 €	909 000 €
TOTAL		8 442 000 €	5 332 000 €	5 181 600 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice2024

Budget BUDGET PRINCIPAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
BP2024	INVESTISSEMENTS 2024	0,00	140 436,66	176 220,00	172 860,00	169 500,00	166 140,00	162 780,00	159 420,00	156 060,00	152 700,00
Total budget BUDGET PRINCIPAL		0,00	140 436,66	176 220,00	172 860,00	169 500,00	166 140,00	162 780,00	159 420,00	156 060,00	152 700,00

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 400 000,00									
MON551154EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/11/2024		01/04/2025	2 400 000,00	F		3,500	3,543		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dici- té des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 328 000,00					72 000,00	68 436,66	0,00	20 370,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 328 000,00					72 000,00	68 436,66	0,00	20 370,00
MON551154EUR		0,00	A-1	2 328 000,00	24,08	F		3,543	72 000,00	68 436,66	0,00	20 370,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		2 328 000,00					72 000,00	68 436,66	0,00	20 370,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

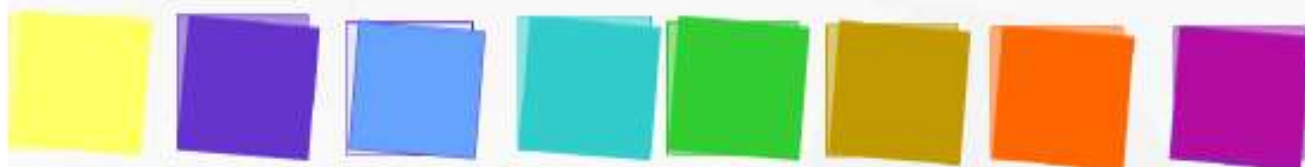
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général 157 500 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 26 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 31 100 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 500 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 6 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 256 100 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 477 200 €

RECETTES

Chapitre 70 - Charges locatives village d'entreprises 20 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 450 700 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 500 €

Chapitre 78 - Reprises sur provisions 6 000 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION 477 200 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA Dev Eco

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	152 000 €	139 000 €	157 500 €
012	Charges de Personnel	46 000 €	50 000 €	26 000 €
65	Autres charges de gestion courante	31 100 €	31 100 €	31 100 €
67	Charges exceptionnelles	-	500 €	500 €
68	Dotations aux provisions	2 000 €	2 000 €	6 000 €
023	Virement à la section d'investissement	173 000 €	248 500 €	256 100 €
TOTAL		404 100 €	471 100 €	477 200 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
70	Produit des services	25 000 €	25 000 €	20 000 €
75	Autres produits de gestion courante	379 100 €	444 100 €	450 700 €
77	Produits exceptionnels	-	-	500 €
78	Reprises sur provisions	-	2 000 €	6 000 €
TOTAL		404 100 €	471 100 €	477 200 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		10 000 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		2 000 €
Licences - Village d'entreprises	2 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		15 000 €
Signalétique zone d'activités	10 000 €	
Equipement Village d'entreprises	5 000 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		528 100 €
Village d'entreprises - <i>Provision</i>	10 000 €	
Viabilisation terrain JBD (à côté déchetterie VB)	100 000 €	
Chaussée du Val de Somme - Changement éclairage	31 000 €	
Travaux sur les ZAC	20 000 €	
Travaux divers - <i>Provision</i>	367 100 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>555 100 €</u>

RECETTES

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		10 000 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières		289 000 €
Remboursement d'une partie de l'avance consentie au BA La Nouvelle Fabrique	289 000 €	
Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation		256 100 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		<u>555 100 €</u>

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA Dev Eco

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

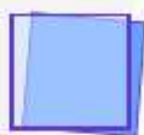
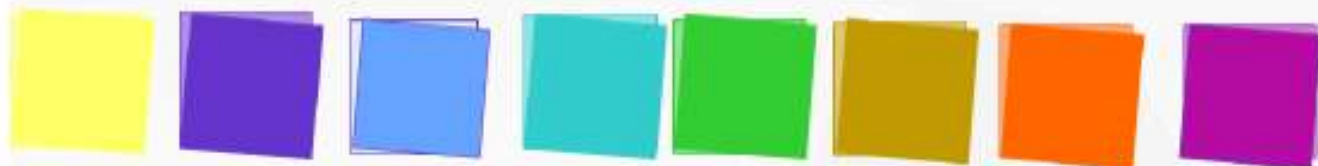
		2024	2025	2026
16	Cautions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	12 000 €	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €	15 000 €	15 000 €
23	Immobilisations en cours	1 421 000 €	1 889 000 €	528 100 €
TOTAL		1 448 000 €	1 926 000 €	555 100 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
16	Emprunts et dettes assimilées	1 275 000 €	1 677 500 €	10 000 €
27	Autres immos financières	-	-	289 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	173 000 €	248 500 €	256 100 €
TOTAL		1 448 000 €	1 926 000 €	555 100 €

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ZAC NOUVELLE FABRIQUE

Section de Fonctionnement 2026

BA La Nv Fabrique

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général 485 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 26 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 100 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 289 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 800 100 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains 800 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 100 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 800 100 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA La Nv Fabrique

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	-	-	485 000 €
012 Charges de Personnel	-	-	26 000 €
65 Autres charges de gestion courante	-	-	100 €
023 Virement à la section d'investissement	-	-	289 000 €
TOTAL	-	-	800 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2024	2025	2026
70 Ventes de terrains	-	-	800 000 €
75 Autres produits de gestion courante	-	-	100 €
TOTAL	-	-	800 100 €

Section d'Investissement 2026

BA La Nv Fabrique

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

289 000 €

Remboursement d'une partie de l'avance consentie
par le BA Dev Economique

289 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

289 000 €

RECETTES

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation

289 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

289 000 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA La Nv Fabrique

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

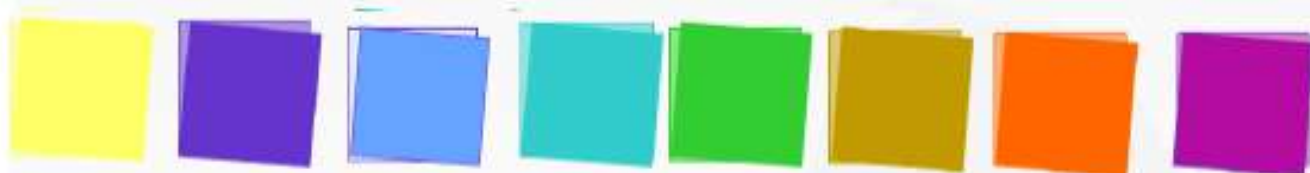
	2024	2025	2026
16 Remboursement avance	-	-	289 000 €
TOTAL	-	-	289 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

	2024	2025	2026
021 Virement de la section de fonctionnement	-	-	289 000 €
TOTAL	-	-	289 000 €

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. COLLECTIF



Assainissement collectif

Il sera proposé pour 2026 d'établir la part fixe à 16 € HT/an applicable à l'ensemble des usagers du service public de l'assainissement collectif. Cette mesure permettra d'équilibrer le budget d'exploitation et d'augmenter sensiblement la part variable à 1,55 € HT/m³ de la redevance d'assainissement collectif pour ne pas recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

2013 → 0,98 €
2014 → 1,02 €
2015 → 1,07 €
2016 → 1,12 €
2017 → 1,12 €
2018 à 2023 → 1,17 €
2024 → 1,29 €
2025 → 1,50 €
2026 → 1,55 €

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général 92 500 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 97 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 10 100 €

Chapitre 66 - Charges financières 132 000 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 500 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 2 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 992 500 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 1 326 600 €

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services 1 314 000 €

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation 10 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 100 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 500 €

Chapitre 78 - Reprises de provisions 2 000 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION 1 326 600 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA Assnt Collectif

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	110 000 €	122 000 €	92 500 €
012	Charges de Personnel	64 000 €	96 000 €	97 000 €
65	Autres charges de gestion courante	8 100 €	10 100 €	10 100 €
66	Charges financières	151 000 €	133 000 €	132 000 €
67	Charges exceptionnelles	25 000 €	-	500 €
68	Dotations aux provisions	2 000 €	2 000 €	2 000 €
023	Virement section investissement	827 000 €	949 000 €	992 500 €
TOTAL		1 187 100 €	1 312 100 €	1 326 600 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
70	Prestations de services	1 144 000 €	1 285 000 €	1 314 000 €
74	Subventions d'exploitation	43 000 €	25 000 €	10 000 €
75	Autres produits de gestion courante	100 €	100 €	100 €
77	Produits exceptionnels	-	-	500 €
78	Reprises de provisions	-	2 000 €	2 000 €
TOTAL		1 187 100 €	1 312 100 €	1 326 600 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

311 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

165 000 €

Etude du système d'assainissement de Corbie	34 000 €
Etude diag système d'assainissement de Marcelcave	39 000 €
Etude diag système d'assainissement de Villers-Brtx	33 000 €
Diag amont réduction micropolluants STEP Corbie	59 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

40 000 €

Matériel réseaux d'assainissement	20 000 €
Matériel spécifique d'exploitation	15 000 €
Achat de tampon d'eaux usées	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

2 504 000 €

Remplacement silo à chaux STEP de Corbie	100 000 €
Confortation du génie civil au PR à Corbie	10 000 €
AP/CP - Construction STEP à Pont-Noyelle	600 000 €
AP/CP - Curage Lagune de Sailly le Sec	289 000 €
Remplacement poste refoulement à Vecquemont	30 000 €
Curage 11 postes de refoulement du système d'assnt de Corbie	35 000 €
MOE déconnexion surfaces actives à Marcelcave	40 000 €
AP/CP - Extension du réseau de collecte de Bonnay	700 000 €
AP/CP - Réhabilitation réseau de Fouilloy	700 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3 020 000 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

624 000 €

Agence de l'Eau :

MOE STEP de Pont-Noyelle	23 000 €
Etude du système d'assnt de Corbie	22 000 €
Création ouvrage de transfert EU à Pont-Noyelle	27 000 €
Poste de refoulement de Vecquemont	36 000 €
Etude du système d'assnt Marcelcave et Villers	42 500 €
Réhabilitation de la STEP de Pont-Noyelle	56 000 €
Extension du réseau de collecte de Bonnay	112 000 €
Réhab réseaux eaux usées de Fouilloy	108 000 €
Diag amont réduction micropolluants STEP Corbie	29 000 €
Curage 11 postes de refoulement du système d'assnt de Corbie	17 500 €
MOE déconnexion surfaces actives à Marcelcave	5 000 €

DETR :

Extension du réseau de collecte de Bonnay	42 500 €
Réhabilitation STEP de Pont-Noyelle	37 500 €
Lutte contre les eaux parasites de Daours et Vecquemont	66 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

1 403 500 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	568 500 €
---	-----------

Avances remboursables Agence de l'Eau :

Poste de refoulement de Vecquemont	36 000 €
Réhabilitation STEP de Pont-Noyelle	250 000 €
Extension du réseau de collecte de Bonnay	189 000 €
Réhabilitation réseaux eaux usées de Fouilloy	360 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

992 500 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 020 000 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA Assnt Collectif

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
13	Subventions d'investissement	50 000 €	-	-
16	Capital, remboursement d'emprunts	297 000 €	316 000 €	311 000 €
20	Immobilisations incorporelles	258 000 €	250 500 €	165 000 €
21	Immobilisations corporelles	140 000 €	51 500 €	40 000 €
23	Immobilisations en cours	2 818 000 €	2 430 000 €	2 504 000 €
TOTAL		3 563 000 €	3 048 000 €	3 020 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
13	Subventions d'investissement	1 243 000 €	654 500 €	624 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 493 000 €	1 444 500 €	1 403 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	827 000 €	949 000 €	992 500 €
TOTAL		3 563 000 €	3 048 000 €	3 020 000 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AS00	Mise à niveau station Marcelcave	0,00	7 542,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS03	Travaux assainist 2006 SIAC	3 787,50	3 787,50	3 787,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS21	Assainissement 2008	37 260,75	37 125,94	36 985,05	36 837,82	36 683,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS22	Emprunt renégocié refonte de 4-emprunts	20 155,16	20 155,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS23	Travaux stations Marcelcave et Villers-Brtx	120 119,04	120 751,68	122 588,84	122 588,84	122 588,84	122 588,84	122 588,84	122 588,84	122 588,84	122 588,84
AS24	Trvx raccordement Aubigny sur Corbie	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,21	0,00	0,00
AS25	Mise à niveau station Marcelcave	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50
AS26	Construction STEP Villers-Bretonneux	102 471,56	102 734,74	103 184,08	103 184,08	103 184,08	103 184,08	103 184,08	103 184,08	103 184,08	103 184,08
AS27	BASSIN STOCKAGE - STATION MARCELCAVE	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,15
AS28	Création réseaux asst Heilly - Tranche 1	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AS29	Création réseaux assnt Heilly - Tranche 2	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00
AS30	Construction Station Villers-Bretonneux - Part	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10
AS32	Réhabilitation réseau assnt rue Foiraine - Marcelcave	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36
AS33	MO Déraccordement relatif aux travaux de	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50
AS34-1	Trvx de réhabilitation réseaux assnt de	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26
AS35	MO + Trvx réhabilitation poste Zola, rue Baillet à	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
AS36	Travaux STEP Corbie - Filière boue	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00
AS37	Mise en place de l'autosurveillance STEP	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04
AS38	Réhabilitation réseaux assnt - Année 2023-2025	0,00	64 356,01	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16
AS39	Travaux réhabilitation assnt Daours	0,00	9 041,95	9 041,95	9 041,95	9 041,95	9 041,95	9 041,95	9 041,95	9 041,95	9 041,95
AS40	Réhabilitation réseaux assnt Pont Noyelles	0,00	3 475,48	3 475,48	3 475,48	3 475,48	3 475,48	3 475,48	3 475,48	3 475,48	3 475,48
AS41	Amélioration réseaux Assnt Corbie et Villers	0,00	3 858,38	3 858,38	3 858,38	3 858,38	3 858,38	3 858,38	3 858,38	3 858,38	3 858,38
Total budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		362 345,85	451 381,18	436 642,28	432 707,55	432 553,70	395 869,73	395 869,73	395 869,88	392 721,67	392 721,80

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 779 092,97									
1641 Emprunts en euros (total)					5 779 092,97									
10AL029	CRCA EMPRUNT	31/08/2011		28/11/2011	1 886 794,00	F		4,250	4,439		T	X Echéance constante		A-1
153576	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2010		25/11/2011	444 121,84	F		4,960	5,373		A	X Echéance constante		A-1
CO1597/WU275123	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (emprunts)	17/11/2023		01/01/2025	1 400 000,00	V		3,400	3,325		A	X Echéance constante		A-1
MON265197EUR/02	CRCA EMPRUNT	25/01/2013		28/05/2013	1 825 000,00	F		2,830	2,897		T	X Echéance constante		A-1
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/06/2009		01/02/2010	223 177,13	F		4,700	4,700		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 983 130,06									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					1 983 130,06									
13325	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/08/2023		07/11/2025	180 839,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
52958	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/12/2011		16/10/2014	70 180,53	F		0,000	0,496		A	X Echéance constante		A-1
80352	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/11/2006		07/11/2007	76 950,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
99244	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/12/2009		30/06/2012	62 961,35	F		0,000	0,407		A	X Echéance constante		A-1
Convention 10844	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		12/12/2019	15 908,97	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13322	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/01/2015		26/05/2017	10 547,38	F		0,000	0,413		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13449	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	17/11/2011		02/02/2014	150 850,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 14235	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		17/09/2014	783 422,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 17531	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	27/06/2012		04/06/2015	36 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	24/06/2013		15/04/2016	126 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Convention 19594	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/10/2014		15/11/2019	4 500,90	F		0,000	0,450		A	X Echéance constante		A-1
Convention 33689	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	04/07/2023		07/11/2025	77 167,66	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 33690	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	06/02/2023		07/11/2025	89 509,77	F		0,000	0,411		A	X Echéance constante		A-1
Convention 97865	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/06/2016		03/11/2018	173 250,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99239	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		25/05/2020	25 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99267	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		05/03/2020	112 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13322	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/02/2024		01/02/2025	7 542,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					7 762 223,03									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 703 798,02					217 428,27	127 695,26	0,00	54 465,80
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 703 798,02					217 428,27	127 695,26	0,00	54 465,80
10AL029		0,00	A-1	1 165 940,88	12,17	F		4,439	68 915,12	51 836,56	0,00	4 542,31
153576		0,00	A-1	100 400,98	2,92	F		5,373	30 626,95	6 498,99	0,00	497,99
CO1597/WU275123		0,00	A-1	1 372 430,84	28,08	V		3,325	27 569,16	36 786,85	0,00	46 662,65
MON265197EUR/02		0,00	A-1	1 065 025,32	12,17	F		2,897	71 066,68	31 668,06	0,00	2 762,85
		0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,700	19 250,36	904,80	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 034 010,89					106 257,65	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 034 010,89					106 257,65	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	171 797,05	18,92	F		0,000	9 041,95	0,00	0,00	0,00
13325		0,00	A-1	28 072,29	7,83	F		0,496	3 509,02	0,00	0,00	0,00
52958		0,00	A-1	3 787,50	0,92	F		0,000	3 787,50	0,00	0,00	0,00
80352		0,00	A-1	18 888,51	5,50	F		0,407	3 148,06	0,00	0,00	0,00
99244		0,00	A-1	10 286,41	13,00	F		0,000	791,26	0,00	0,00	0,00
Convention 10844		0,00	A-1	5 801,14	10,42	F		0,413	527,36	0,00	0,00	0,00
Convention 13322		0,00	A-1	60 340,00	7,17	F		0,000	7 542,50	0,00	0,00	0,00
Convention 13449		0,00	A-1	313 368,80	7,75	F		0,000	39 171,10	0,00	0,00	0,00
Convention 14235		0,00	A-1	16 200,00	8,50	F		0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
Convention 17531		0,00	A-1	63 000,00	9,33	F		0,000	6 300,00	0,00	0,00	0,00
Convention 18594		0,00	A-1	2 925,62	12,92	F		0,450	225,04	0,00	0,00	0,00
Convention 33689		0,00	A-1	73 309,28	18,92	F		0,000	3 858,38	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Convention 33690		0,00	A-1	66 034,29	18,92	F		0,411	3 475,48	0,00	0,00	0,00
Convention 97865		0,00	A-1	103 950,00	11,92	F		0,000	8 662,50	0,00	0,00	0,00
Convention 99239		0,00	A-1	17 500,00	13,42	F		0,000	1 250,00	0,00	0,00	0,00
Convention 99267		0,00	A-1	78 750,00	13,25	F		0,000	5 625,00	0,00	0,00	0,00
Convention 13322		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	7 542,50	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 737 808,91					323 685,92	127 695,26	0,00	54 465,80

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

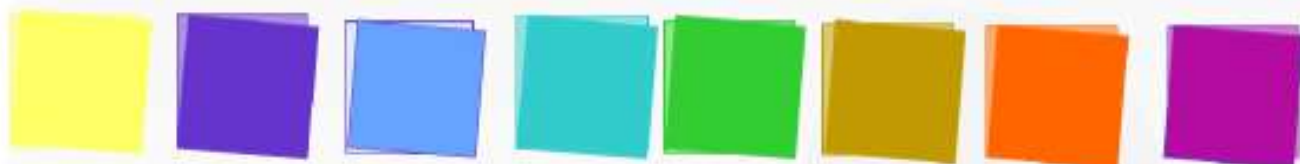
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. NON COLLECTIF



Dépenses d'Exploitation 2026

ANC

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

40 000 €

Contrôles réalisés par Lhotelier Eau

39 000 €

Frais bancaire (TIPI)

1 000 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel

9 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

20 100 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

1 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions

2 000 €

TOTAL DES CHARGES

72 100 €

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services**49 000 €**

Redevance d'assnt non collectif - Part CCVS	10 500 €
Redevance d'assnt non collectif - Part Lhotelier	38 500 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**100 €****Chapitre 77 - Produits exceptionnels****21 000 €**

Subvention exceptionnelle du budget principal pour la mise aux normes ANC des particuliers	21 000 €
---	----------

Chapitre 78 - Reprises de provisions**2 000 €****TOTAL DES PRODUITS****72 100 €**

Pour mémoire, coût des contrôles au 01/07/2025 :

Type de diagnostics	Part Lhotelier HT	Part CCVS HT	Coût pour l'utilisateur HT
Contrôle de conception	52 46 €	20,00 €	72,46 €
Contrôle de bonne exécution	97,01 €	50,00 €	147,01 €
Contrôle diagnostic des installations	126,78 €	30,00 €	156,78 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (valable 8 ans)	107,00 €	30,00 €	137,00 €
Contrôle de conformité en cas de vente	107,89 €	55,00 €	162,89 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

ANC

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

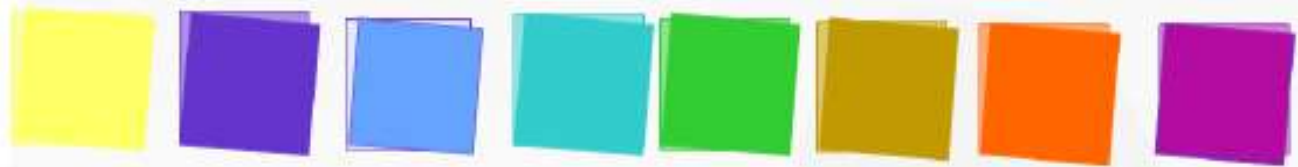
		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	52 000 €	86 000 €	40 000 €
012	Charges de Personnel	8 000 €	9 000 €	9 000 €
65	Autres charges de gestion courante	30 100 €	25 100 €	20 100 €
67	Charges exceptionnelles	-	1 000 €	1 000 €
68	Dotations aux provisions	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL		92 100 €	123 100 €	72 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
70	Prestations de services	62 000 €	110 000 €	49 000 €
75	Autres produits de gestion courante	100 €	100 €	100 €
77	Produits exceptionnels	30 000 €	11 000 €	21 000 €
78	Reprises de provisions	-	2 000 €	2 000 €
TOTAL		92 100 €	123 100 €	72 100 €

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET TOURISME



(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général 184 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 184 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 3 000 €

Chapitre 66 - Charges financières 13 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 2 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 135 200 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **521 200 €**

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services 17 000 €

Chapitre 731 - Taxe de séjour 55 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations 13 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 433 700 €

Participation du Budget Principal au déficit 433 700 €

Chapitre 77 - Produits spécifiques 500 €

Chapitre 78 - Reprises de provisions 2 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **521 200 €**

Comparatif ROB 2024/2025/2026 Tourisme

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	130 000 €	166 000 €	184 000 €
012 Charges de Personnel	181 000 €	180 000 €	184 000 €
65 Contributions, participations	4 000 €	3 000 €	3 000 €
66 Charges financières	-	-	13 000 €
68 Dotations aux provisions	-	2 000 €	2 000 €
023 Virement à la section d'investissement	50 500 €	405 000 €	135 200 €
TOTAL	365 500 €	756 000 €	521 200 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2024	2025	2026
70 Ventes, prestations de services	17 000 €	14 500 €	17 000 €
731 Taxe de séjour	44 000 €	45 000 €	55 000 €
74 Dotations et participations	3 300 €	16 000 €	13 000 €
75 Participation du Budget Principal	301 200 €	678 500 €	433 700 €
77 Produits spécifiques	-	-	500 €
78 Reprises de provisions	-	2 000 €	2 000 €
TOTAL	365 500 €	756 000 €	521 200 €

DEPENSES

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées **200 000 €**

Remboursement Capital – Prêt relais	200 000 €
-------------------------------------	-----------

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles **11 000 €**

Concessions, droits, brevets	2 000 €
Nouveau logiciel de caisse	9 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles **52 200 €**

Matériel informatique	11 100 €
Mobilier	25 000 €
Autres immobilisations corporelles	12 100 €
AP/CP – Frais d'acte acquisition Maison éclusière	4 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours **705 000 €**

Réfection de la véloroute	30 000 €
AP/CP – Construction nouvel OT	675 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>968 200 €</u>
--	-------------------------

RECETTES

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves **100 000 €**

FCTVA	100 000 €
-------	-----------

Chapitre 13 – Subventions d'investissement **733 000 €**

Subvention pour la construction du nouvel OT :

Région	170 000 €
Département	163 000 €
FEDER	80 000 €
DETR	320 000 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement **135 200 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>968 200 €</u>
--	-------------------------

Comparatif ROB 2024/2025/2026 Tourisme

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	200 000 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	2 000 €	11 000 €
204	Subventions d'équipement versées	-	24 000 €	-
21	Immobilisations corporelles	13 500 €	29 000 €	52 200 €
23	Immobilisations en cours	40 000 €	830 000 €	705 000 €
TOTAL		55 500 €	885 000 €	968 200 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
10	Dotations, fonds et réserves	5 000 €	80 000 €	100 000 €
13	Subventions d'investissement	-	400 000 €	733 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	50 500 €	405 000 €	135 200 €
TOTAL		55 500 €	885 000 €	968 200 €

Budget BUDGET TOURISME

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
OT01/2025	Construction Office de Tourisme	0,00	0,00	210 862,22	204 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET TOURISME		0,00	0,00	210 862,22	204 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					400 000,00									
LBP-00021354	BANQUE POSTALE	09/09/2025		15/02/2026	400 000,00	V		2,150	2,750		T	F		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1505 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		400 000,00					0,00	0,00	0,00	2 071,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		400 000,00					0,00	0,00	0,00	2 071,50
LBP-00021354		0,00	A-1	400 000,00	1,92	V		2,750	0,00	0,00	0,00	2 071,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		400 000,00					0,00	0,00	0,00	2 071,50

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

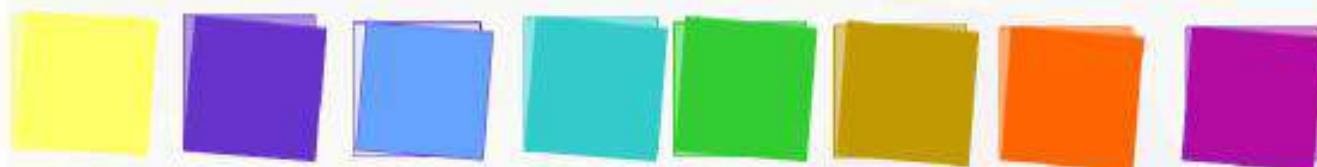
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE GEMAPI



Section de Fonctionnement 2026

BA GEMAPI

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général 60 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 45 000 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits 10 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 2 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 245 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 362 000 €

RECETTES

Chapitre 731 - Taxe GEMAPI 342 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations 18 000 €

Chapitre 78 - Reprises de provisions 2 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 362 000 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA GEMAPI

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	19 000 €	22 000 €	60 000 €
012 Charges de Personnel	7 500 €	8 000 €	45 000 €
014 Atténuations de produits	3 000 €	5 000 €	10 000 €
68 Dotations aux provisions	-	2 000 €	2 000 €
023 Virement à la section d'investissement	210 500 €	325 000 €	245 000 €
TOTAL	240 000 €	362 000 €	362 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2024	2025	2026
731 Taxe GEMAPI	240 000 €	342 000 €	342 000 €
74 Dotations et participations	-	18 000 €	18 000 €
78 Reprises de provisions	-	2 000 €	2 000 €
TOTAL	240 000 €	362 000 €	362 000 €

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

160 000 €

Etude de protection de la vieille Somme et des milieux
aquatiques associés à Cerisy
Etude Atlas de la biodiversité intercommunale

60 000 €
100 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

10 000 €

Signalétique - Panneaux d'information

10 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

490 000 €

Travaux rétablissement écologique de l'Ancre à la Chiers
Travaux rivière des Poissonniers
AP/CP - Travaux d'aménagement marais de Pont-Noyelle

220 000 €
150 000 €
120 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

660 000 €

RECETTES

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 40 000 €

FCTVA 40 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 219 500 €

Agence de l'Eau :

Etude pour la protection de la vieille Somme et
des milieux aquatiques associés à Cerisy 26 500 €

Etude et travaux pour le rétablissement écologique de
l'Ancre au barrage de la Chiers 85 000 €

Région HDF :

Etude pour la protection de la vieille Somme et
des milieux aquatiques associés à Cerisy 15 000 €

Département de la Somme :

Etude pour la protection de la vieille Somme et
des milieux aquatiques associés à Cerisy 18 000 €

FEDER :

Etude et travaux pour le rétablissement écologique de
l'Ancre au barrage de la Chiers 75 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 155 500 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise
des résultats 155 500 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement 245 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 660 000 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

BA GEMAPI

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

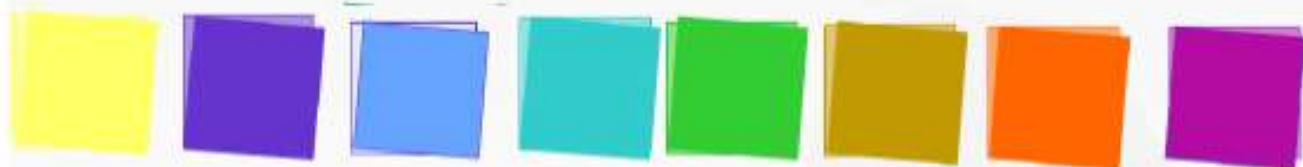
		2024	2025	2026
20	Immobilisations incorporelles	198 000 €	188 000 €	160 000 €
21	Immobilisations corporelles	-	10 000 €	10 000 €
23	Immobilisations en cours	156 000 €	490 000 €	490 000 €
TOTAL		354 000 €	688 000 €	660 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
10	FCTVA	-	40 000 €	40 000 €
13	Subventions d'investissement	98 000 €	216 500 €	219 500 €
16	Emprunts et dettes assimilées	45 500 €	106 500 €	155 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	210 500 €	325 000 €	245 000 €
TOTAL		354 000 €	688 000 €	660 000 €

2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET EAU POTABLE



Section d'Exploitation 2026

Eau Potable

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général	185 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	86 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 100 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	13 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	413 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>705 100 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services	684 000 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	7 600 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	500 €
Chapitre 78 - Reprises de provisions	13 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	705 100 €

Comparatif ROB 2024/2025/2026

Eau Potable

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	147 000 €	130 000 €	185 000 €
012	Charges de Personnel	115 000 €	85 000 €	86 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 100 €	2 100 €	4 100 €
66	Charges financières	8 000 €	7 000 €	2 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	2 000 €	2 000 €
68	Dotations aux provisions	12 000 €	5 000 €	13 000 €
023	Virement à la section d'investissement	371 400 €	431 900 €	413 000 €
TOTAL		657 500 €	663 000 €	705 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
70	Ventes, prestations de services	647 000 €	647 000 €	684 000 €
75	Autres produits de gestion courante	10 500 €	11 000 €	7 600 €
77	Produits exceptionnels	-	-	500 €
78	Reprises de provisions	-	5 000 €	13 000 €
TOTAL		657 500 €	663 000 €	705 100 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

120 500 €

Remboursement capital emprunté	3 000 €
Avances remboursables Agence de l'Eau	4 000 €
Remboursement de l'avance du Budget Principal	113 500 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

90 000 €

Etude sécurisation quantitative Amiens - UDI Corbie	25 000 €
Etude sécurisation quantitative Vaux - Sailly Laurette	20 000 €
DTMP Captage de Corbie	45 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

43 000 €

Réseaux d'adduction d'eau - Raccordement réseau	10 000 €
Matériel spécifique de distribution d'eau	8 000 €
Achat de compteurs d'eau	20 000 €
Signalétique Eau Potable	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

830 000 €

Travaux sur ouvrages liés au PGSSE	50 000 €
Travaux génie civil sur ouvrages d'eau potable	10 000 €
Travaux sur réseaux d'eau potable	20 000 €
AP/CP - Renouvellement du réseau 2025-2028	750 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 083 500 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement **100 000 €**

Agence de l'Eau :

Trvx d'économie d'eau à Corbie - Longues Vignes 100 000 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées **570 500 €**

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la
reprise des résultats 505 500 €

Avances remboursables Agence de l'Eau :

Trvx d'économie d'eau à Corbie - Longues Vignes 65 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement **413 000 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **1 083 500 €**

Comparatif ROB 2024/2025/2026

Eau Potable

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2024	2025	2026
16	Emprunts et dettes assimilées	49 500 €	87 000 €	120 500 €
20	Immobilisations incorporelles	95 000 €	75 000 €	90 000 €
21	Immobilisations corporelles	40 000 €	43 000 €	43 000 €
23	Immobilisations en cours	945 000 €	641 900 €	830 000 €
TOTAL		1 129 500 €	846 900 €	1 083 500 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2024	2025	2026
13	Subventions d'investissement	504 000 €	415 000 €	100 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	254 100 €	-	570 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	371 400 €	431 900 €	413 000 €
TOTAL		1 129 500 €	846 900 €	1 083 500 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET EAU POTABLE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
COM03/CA01	Eau potable - Commune de Sully-Laurette	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73
SEP01/AE01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie : Avance	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25
SEP01/CA01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie	44 462,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET EAU POTABLE		51 691,66	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					60 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					60 000,00									
00000949091	CREDIT AGRICOLE	31/01/2019		15/01/2020	60 000,00	F		2,150	2,151		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					70 125,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					70 125,00									
82772	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/09/2019		09/12/2021	70 125,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					130 125,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		44 596,21					2 705,74	1 016,99	0,00	921,53
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		44 596,21					2 705,74	1 016,99	0,00	921,53
0000049091		0,00	A-1	44 596,21	13,08	F		2,151	2 705,74	1 016,99	0,00	921,53
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		52 593,75					3 506,25	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		52 593,75					3 506,25	0,00	0,00	0,00
82772		0,00	A-1	52 593,75	15,00	F		0,000	3 506,25	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		97 189,96					6 211,99	1 016,99	0,00	921,53

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 868.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.